

Rodrigue Landry

Libérer le potentiel caché de l'exogamie

Profil démographique
des enfants des ayants droit francophones
selon la structure familiale

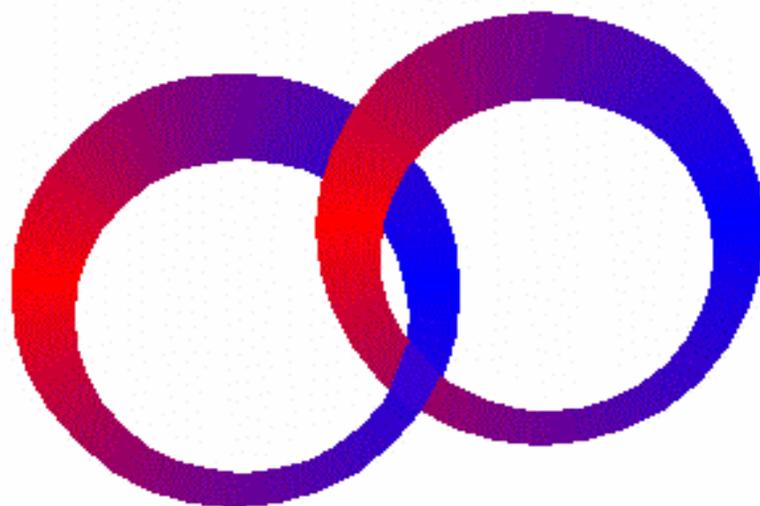
Là où le nombre le justifie...IV

Étude réalisée pour le compte
de la Commission nationale des parents francophones
avec la participation financière
de Patrimoine canadien

INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE
SUR LES MINORITÉS LINGUISTIQUES



CANADIAN INSTITUTE FOR RESEARCH
ON LINGUISTIC MINORITIES



Octobre 2003

La Commission nationale des parents francophones

Libérer le potentiel caché de l'exogamie

Profil démologique des enfants des ayants droit francophones selon la structure familiale

Étude réalisée pour le compte de la Commission nationale
des parents francophones
avec la participation financière de Patrimoine canadien

Table des matières¹

Contexte de l'étude	01
<i>Une réalité démolinguistique alarmante</i>	02
<i>L'éducation : pierre angulaire du développement communautaire</i>	04
<i>Participation des élèves francophones aux écoles de la minorité</i>	05
<i>L'exogamie : un fléau ou un potentiel caché?</i>	09
Profil démolinguistique des enfants d'ayants droit (2001)	09
<i>Méthodologie</i>	09
<i>Nombre d'enfants</i>	12
<i>Répartition selon la structure familiale</i>	13
<i>Nombre et répartition des enfants dans les provinces et les territoires</i>	14
<i>Transmission du français langue maternelle</i>	15
<i>Rétention du français comme principale langue d'usage</i>	15
<i>Emploi au moins régulier du français</i>	15
<i>Continuité linguistique chez les enfants</i>	15
<i>Connaissance du français</i>	16
Conséquences et pistes d'action	16
<i>Conscientisation des ayants droit et de la population canadienne</i>	18
<i>Services d'appui</i>	19
<i>Une structure d'accueil affirmative et ouverte</i>	21
Conclusion	22
Annexe A	25
Références	38

1. L'auteur désire remercier Donald Long, agent de recherche au Centre de recherche et de développement en éducation de l'Université de Moncton, pour son travail diligent et assidu dans les analyses statistiques et Hubert Denis de Statistique Canada pour son excellente collaboration dans la préparation de la banque de données en format SPSS.

Libérer le potentiel caché de l'exogamie

Profil démologique des enfants des ayants droit francophones selon la structure familiale

Depuis le recensement de 1986, la Commission nationale des parents francophones (CNPF) effectue des analyses pour mesurer le taux de rétention du français comme principale langue d'usage à la maison et la connaissance du français chez les enfants des ayants droit francophones (Bédard, 1993; CNPF, 1994, 1999; Martel, 1999a, 1999b). Dans cette foulée, le présent rapport procède à une analyse démologique des enfants de moins de 18 ans des ayants droit francophones à la lumière des données du recensement de 2001. Nous avons ajouté trois variables à celles qui ont été analysées dans les études antérieures. En plus de la connaissance du français et de l'emploi du français comme langue la plus souvent parlée à la maison, nous analysons aussi le degré auquel le français est transmis aux enfants comme langue maternelle. Cet ajout permet de calculer un indice de transmission intergénérationnelle de la langue française comme langue maternelle par les parents (O'Keefe, 2001). De plus, une nouvelle question posée lors du recensement de 2001 nous permet d'analyser le degré auquel le français est employé « régulièrement » à la maison lorsque cette langue n'est pas celle qui est la plus parlée au foyer par les enfants. En combinant l'information sur les deux questions relatives à l'emploi du français à la maison, nous avons aussi calculé un indice du degré auquel le français est parlé au moins régulièrement à la maison par les enfants des ayants droit.

Conformément aux analyses antérieures, nous avons rassemblé en trois groupes les parents ayants droit. Le premier réunit les parents endogames francophones, c'est-à-dire ceux dont les deux membres du couple déclarent avoir le français comme langue maternelle. Dans le deuxième groupe, nous réunissons tous

les parents francophones dont le conjoint n'est pas francophone. Ce sont donc des couples exogames. Enfin, tous les parents francophones vivant en situation monoparentale forment le troisième groupe.

Le rapport comprend trois parties. La première circonscrit le contexte de l'étude. Des considérations conceptuelles et empiriques aident à comprendre les défis et les enjeux des parents ayants droit francophones en ce début du vingt et unième siècle. Nous discutons particulièrement de la situation de l'exogamie qui exerce une influence déterminante sur les choix langagiers des parents et qui, par voie de conséquence, a une forte incidence sur le choix de la langue de scolarisation des enfants. La deuxième partie expose les résultats des analyses des données linguistiques du recensement de 2001. Ils visent l'ensemble des enfants des ayants droit francophones du Canada pour chaque province et territoire. L'analyse met bien en évidence toutefois la situation globale des ayants droit francophones. Les résultats obtenus pour les provinces et les territoires permettent d'apprécier la diversité des contextes et des situations. Enfin, après avoir examiné certaines conséquences éventuelles des résultats analysés, nous proposons des pistes de solution aux défis soulignés.

Contexte de l'étude

Analyser démologiquement la situation des ayants droit francophones nous conduit à sortir du cadre de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Cette disposition constitutionnelle reconnaît aux parents francophones hors Québec et aux parents anglophones du Québec le droit à l'enseigne-

ment de leurs enfants dans la langue de la minorité de langue officielle dans des établissements gérés par la minorité. L'exercice de ce droit, toutefois, n'est pas seulement une question de libre choix. Nous le verrons plus loin, plusieurs parents ayants droit francophones n'inscrivent pas leurs enfants dans les écoles de la minorité (Martel, 1991, 2001). Ce choix semble beaucoup plus associé au statut minoritaire du français et à une certaine « naïveté sociale » des parents francophones qu'à un véritable choix identitaire pour leur enfant (Landry et Rousselle, 2003). Comprendre ce choix nécessite une prise en considération de l'ensemble de la situation démographique des communautés francophones et acadiennes du Canada et de certains défis que pose l'éducation en français pour ces communautés. De plus, le phénomène de l'exogamie exige une attention particulière en raison de son importance comme variable démographique et de son lien avec les choix des parents ayants droit relatifs à la langue de scolarisation de leur enfant.

Une réalité démographique alarmante

Dans une publication récente (Landry et Rousselle, 2003), nous avons analysé globalement la situation démographique des communautés francophones et acadiennes du Canada. Plusieurs tendances marquantes ont été relevées. On observe de plus en plus une concentration territoriale des langues officielles au Canada. Le français s'efface au profit de l'anglais à l'extérieur du Québec et, au Québec, la communauté anglophone est de moins en moins nombreuse. Les communautés francophones et acadiennes, qui représentaient 7,3 % de la population nationale en 1951, n'en constituent plus en 2001 que 4,4 %. Au cours de la même période, la communauté anglophone du Québec est passée de 13,8 % à 8,3 % de la population provinciale. Si l'exode hors province et un faible taux de fécondité expliquent en grande partie la situation des anglophones du Québec, l'assimilation linguistique des francophones s'amplifie dans les provinces à majorité anglophone et s'ajoute à un très fai-

ble taux de fécondité comme facteur de décroissance (Castonguay, 1998; Marmen et Corbeil, 1999; Mougeon, 1998; O'Keefe, 2001; Statistique Canada, 2002). L'immigration — devenue le principal facteur de croissance démographique au Canada — amplifie le taux de croissance du français surtout au Québec et celui de l'anglais dans les autres provinces et dans les territoires (Jedwab, 2001).

Chez les francophones minoritaires, le coefficient de continuité linguistique en 2001 variait de 89,5 % au Nouveau-Brunswick à 25,2 % en Saskatchewan, pour une moyenne de 61,6 % au Canada (Statistique Canada, 2002). C'est dire que plus de 38 % des francophones n'emploient pas le français comme langue principale du foyer. De plus, le coefficient de transmission aux enfants du français comme langue maternelle en 1996 à l'extérieur du Québec n'était que de 74 % (O'Keefe, 2001); pour cette raison, 26 % des enfants des parents francophones ne seront même pas considérés à l'avenir dans les calculs du coefficient de continuité linguistique des francophones, ces calculs utilisant comme dénominateur commun le nombre de personnes dont le français est la langue maternelle.

Le recensement de 2001 permet d'estimer le pourcentage de francophones qui emploient le français au moins régulièrement lorsque cette langue n'est pas la plus parlée à la maison. En effet, au recensement de 2001, 39,4 % de ceux qui parlent l'anglais le plus souvent à la maison ont déclaré parler le français régulièrement, ce qui permet de nuancer quelque peu les coefficients de continuité linguistique.

D'autres facteurs contribuent à la faiblesse démographique des francophones : l'attrait urbain auprès des jeunes francophones (Beaudin, 1999; Beaudin et Landry, 2003) et un taux croissant d'exogamie (Bernard, 1990, 1994, 1997a ; O'Keefe, 1998, 2001; Martel, 2001; Marmen et Corbeil, 1999; Castonguay, 1998).

Le taux d'exogamie français-anglais moyen dans les communautés francophones et acadiennes en 2001 était de 37,1 % (Statistique Canada, 2002). Puisqu'il est plus élevé chez les

jeunes couples, l'exogamie a une forte incidence sur le nombre d'enfants d'ayants droit. Par suite du dernier recensement, on a estimé que 63 % des enfants de moins de 18 ans dont au moins un des parents est francophone vivent dans des foyers exogames (Gouvernement du Canada, 2003), ce chiffre étant plus faible en Atlantique (38 %) qu'en Ontario (65 %) et dans l'Ouest canadien (82 %).

Aucune recherche n'a pu étudier les effets que produit l'exogamie sur le choix des parents francophones de la langue de scolarisation des enfants. Puisque les conseils scolaires ne recueillent aucune information relative à la langue maternelle des parents, il n'est pas possible de déterminer la proportion des parents francophones qui inscrivent leurs enfants dans les écoles homogènes de langue française, dans les programmes d'immersion française ou dans les programmes réguliers des écoles de langue anglaise. Au Québec, toutefois, il est possible de relier la structure familiale au choix scolaire. Une étude récente de Jedwab (2002) a montré que, en 2000-2001, 74 % des enfants des ayants droit des couples francophone-anglophone et 94 % des enfants des ayants droit de couples allophone-anglophone fréquentaient des écoles de la minorité anglophone. Ces élèves constituent environ 36 % de la clientèle scolaire de ces écoles.

Si, dans les provinces à majorité anglophone, on ne peut relier la structure familiale à la fréquentation scolaire, il est néanmoins possible d'établir un rapport entre l'exogamie et certaines variables langagières qui lui sont associées. Martel (2001) montre que seulement 20,2 % des enfants de 0 à 4 ans de couples exogames emploient le français le plus souvent à la maison comparativement à 90,1 % des enfants des couples endogames francophones et 51,0 % des enfants de familles francophones monoparentales. Chez les enfants de 5 à 17 ans, les taux sont de 13,1 % pour les couples exogames comparativement à 85,5 % pour les couples endogames francophones et 49,9 % pour les familles monoparentales. En raison du taux élevé de l'exogamie, le degré de rétention du français comme principale langue parlée au foyer pour l'ensemble des enfants de moins de

18 ans de tous les parents francophones n'est que de 43,3 %. L'étude montre aussi que les effets de l'exogamie sont similaires, quoiqu'un peu moins prononcés sur les données de la connaissance du français chez les enfants. Chez les enfants de parents exogames (recensement de 1996), le tiers (33,3 %) connaissent le français dans le groupe de 0 à 4 ans par rapport à 47,3 % dans le groupe de 5 à 17 ans.

Lors du dernier recensement (2001), on a estimé que la connaissance du français chez les enfants de couples exogames n'était que de 42 % comparativement à 95 % chez les enfants de couples endogames francophones. Toutefois, cette statistique variait beaucoup selon la connaissance du français par le parent non francophone : 70 % lorsque ce dernier parle le français et 32 % lorsqu'il ne le parle pas. En raison de la proportion importante des enfants qui vivent dans des foyers exogames, 62 % seulement de tous les enfants de moins de 18 ans dont au moins un des parents est francophone connaissent suffisamment le français pour soutenir une conversation (Gouvernement du Canada, 2003).

Il est difficile d'estimer, à partir des données du recensement, le nombre d'enfants des ayants droit francophones qui maîtrisent suffisamment le français pour pouvoir s'inscrire dans une école de langue française sans avoir à passer par une classe d'accueil. Les données du recensement ne constituent pas des mesures de compétence. Néanmoins, les résultats font apparaître des tendances inquiétantes, particulièrement en raison de la proportion élevée des enfants d'ayants droit qui vivent dans des familles exogames et du faible degré d'emploi du français dans ces familles. Nous reviendrons sur ces chiffres dans la deuxième partie, qui présente les résultats du recensement de 2001 sur plusieurs variables langagières en fonction de la structure familiale. Il importe de souligner auparavant l'importance de l'éducation comme élément de vitalité ethnolinguistique des communautés francophones et acadiennes de même que certains facteurs liés à la participation des enfants d'ayants droit aux écoles de langue française.

L'éducation : pierre angulaire du développement communautaire

La survie à long terme d'une minorité linguistique dépend de facteurs nombreux mais, pour plusieurs spécialistes, la survie des groupes linguistiques n'est pas seulement une question de nombre, mais une question d'organisation sociale (Allardt, 1994). Les concepts utilisés pour décrire celle-ci sont nombreux : complétude institutionnelle (Breton, 1964), diglossie (Fishman, 1965), vie communautaire (Fishman, 1990), capital linguistique (Bourdieu, 1982), espace social (Gilbert, 1999; Stebbins, 2001) et vitalité ethno-linguistique (Giles, Bourhis et Taylor, 1977; Harwood, Giles et Bourhis, 1994; Landry et Allard, 1990; Prujiner *et al.*, 1984). Sans organisation sociale, sans institutions et lieux de vie où les membres du groupe peuvent parler leur langue et vivre leur culture, il n'existe pas de « vie communautaire » (Fishman, 1989; 1990) et, sans elle, les membres du groupe deviennent des locuteurs isolés de la langue et des consommateurs (ou des producteurs dans certains cas) d'une culture sans sol fertile pour nourrir ses racines.

Un certain capital linguistique de la communauté dans une variété de champs (démographique, culturel, économique et politique) est nécessaire pour que les membres de la communauté puissent créer des réseaux de contacts linguistiques et avoir accès aux lieux de socialisation nécessaires au développement psycholinguistique (Landry et Allard, 1990, 1996; Prujiner *et al.*, 1984). Selon la nature et la force des contacts avec les langues du milieu, le développement psycholinguistique peut favoriser l'acquisition plus ou moins complète d'une ou plusieurs langues. En contexte minoritaire, les groupes linguistiques ont tendance à acquérir non seulement leur langue, mais aussi celle du groupe dominant et à s'approprier certains éléments culturels des deux groupes (Hamers et Blanc, 2000 ; Lambert, 1975 ; Landry et Allard, 1990). Les démographes constatent qu'il est plutôt rare qu'une partie importante du groupe dominant apprenne la langue des groupes minoritaires (Lachapelle, 1986). Le bilinguisme des groupes minoritaires est dit « soustractif » lorsque l'apprentissage

d'une deuxième langue se fait au détriment de celui de la première. Dans ce cas, le bilinguisme constitue une phase transitoire (à plus ou moins longue échéance) vers l'assimilation linguistique et l'acculturation. Un bilinguisme de type additif peut se développer lorsque l'acquisition d'une langue seconde n'a pas d'effet néfaste sur le maintien de la langue première (Lambert, 1975). Pour maintenir un bilinguisme de type additif, toutefois, il est nécessaire que l'individu faisant partie d'un groupe minoritaire puisse continuer à avoir accès à des lieux de socialisation et de vie qui privilégient l'usage de la langue de la minorité (Landry et Allard, 1988).

Aujourd'hui, les établissements d'enseignement et les médias sont les principaux agents de socialisation, leurs effets dépassant largement ceux des lieux traditionnels qu'ont représentés la famille et la religion (Coleman, 1987). Sans être en soi suffisante comme source de socialisation langagière, l'école est essentielle au développement psycholinguistique des membres de la minorité. Chez les francophones hors Québec, on a montré que, parmi de nombreux lieux de vécu langagier, c'est le contact avec le français à l'école qui est le plus fortement associé, en moyenne, à l'ensemble du développement psycholinguistique. La relation est particulièrement étroite en ce qui a trait à la compétence en français et à la force de l'identité francophone (Landry, 1995; Landry et Allard, 1996), deux éléments clés du développement psycholinguistique. En contexte minoritaire, un groupe linguistique a besoin pour s'épanouir d'un grand nombre d'institutions qui ont pour mission de nourrir sa vie communautaire, mais un fait demeure : les établissements d'enseignement constituent la pierre angulaire du développement communautaire, la base de la complétude institutionnelle requise pour le maintien et l'épanouissement de sa vitalité ethno-linguistique. Les personnes diplômées des établissements d'enseignement francophones seront les plus compétentes en français (tout en étant très compétentes en anglais), les plus capables d'affirmer une identité francophone et les plus aptes à exercer un leadership au sein des insti-

tutions francophones et bilingues. À cette fin, les communautés francophones et acadiennes doivent non seulement prendre en charge l'école primaire et l'école secondaire, mais aussi œuvrer à un développement global de l'éducation « tout au long de la vie », ce qui amène à reconnaître des droits collectifs qui vont « au-delà de l'article 23 » (Landry et Rousselle, 2003). Le juriste Boileau (2002), commentateur de la jurisprudence canadienne en matière de droits linguistiques, définit comme suit le domaine de l'éducation :

Le domaine de l'éducation est de toute première importance dans l'édification d'un espace institutionnel. Cet espace est beaucoup plus vaste que les seules écoles primaires et secondaires; il englobe notamment les garderies, le réseau postsecondaire, les groupes d'alphabétisation et de re francisation, l'éducation à distance, l'éducation permanente et la formation professionnelle. (p. 53)

Nous avons décrit ailleurs les grands défis éducatifs des communautés francophones et acadiennes et les éléments de programmation scolaire à élaborer (Landry, 1993, 2002; Landry et Allard, 1999; Landry et Rousselle, 2003). Il importe d'insister ici sur l'importance d'une participation maximale de la population francophone aux établissements d'enseignement de langue française. Sans elle, les communautés francophones et acadiennes risquent de perdre, en plus d'une partie appréciable de la base de leur croissance démographique, une participation effective à la plus riche source de développement du capital humain en français.

Participation des élèves francophones aux écoles de la minorité

Il convient de le répéter, une proportion non négligeable de la clientèle scolaire francophone cible provient de familles exogames (Gouvernement du Canada, 2003; Martel, 2001). Nous présentons d'autres données en ce sens en deuxième partie. Nous exposons ici des causes possibles du faible développement de la langue française dans les familles exogames tout en

insistant sur l'urgent besoin d'assurer une participation maximale des enfants d'ayants droit francophones aux écoles de la minorité.

Plusieurs analyses démographiques ont montré qu'un petit nombre de francophones et leur faible concentration géographique étaient associés à un taux élevé d'exogamie, laquelle, à son tour, est reliée à une diminution du taux de continuité linguistique (Bernard, 1990, 1994, 1997a; Castonguay, 1979, 1980, 1998; Lachapelle, 1986; Marmen et Corbeil, 1998; O'Keefe, 2001). Par ailleurs, selon des analyses approfondies de la vie de femmes francophones dont le conjoint est anglophone, lorsqu'elles ont été scolarisées en français et qu'elles affirment leur identité francophone, elles parviennent souvent à favoriser le développement du français chez leurs enfants (Heller et Levy, 1992a, 1992b, 1992c, 1993). Devant un tel constat, l'exogamie peut-elle être perçue comme une cause directe de l'assimilation linguistique et de l'acculturation?

Une étude menée auprès de finissants et de finissantes de l'école secondaire (Landry et Allard, 1997) a analysé l'incidence du facteur de la « francité familioscolaire » sur le développement psycholinguistique francophone et anglophone des élèves de familles endogames francophones et de familles exogames. La francité familioscolaire a été mesurée en fonction du degré d'usage du français entre l'élève et ses parents et du degré de scolarisation en français. Une francité familioscolaire forte chez les élèves de familles exogames a été définie sur le fondement des critères suivants : l'élève emploie le français « souvent » (score de 7 sur une échelle de 9 points) avec le parent francophone (le père ou la mère, selon le cas) et a été scolarisé dans une école de langue française. Chez les élèves de familles endogames francophones, le critère de scolarisation était le même, mais le score de 7 sur l'échelle d'emploi du français a été appliqué aux deux parents. Les résultats des analyses statistiques ont montré que l'effet de l'exogamie était neutralisé par la mesure de francité familioscolaire. Sur la grande majorité des variables on ne pouvait distinguer les élèves de familles endogames de ceux des familles exogames qui

obtenaient des scores élevés de francité familialescolaire. De plus, ces deux groupes démontraient un très haut degré de bilinguisme français-anglais autant sur le plan oral que sur le plan cognitivo-académique. Les auteurs ont conclu que le facteur causal de l'assimilation linguistique n'était pas la structure familiale comme telle, mais la dynamique langagière choisie par les parents.

Dans les familles exogames, le fait de favoriser la langue minoritaire dans le choix de l'école est fortement associé au maintien des deux langues et des deux cultures du couple. En d'autres termes, le bilinguisme additif est toujours favorisé lorsque l'école et la famille accentuent le développement de la langue minoritaire comme le précise le modèle des balanciers compensateurs (Landry et Allard, 1990, 1991, 1997). Alors, pourquoi tant de parents francophones font-ils un si faible usage du français lorsque leur conjoint est anglophone?

Nous pouvons attribuer ce comportement, du moins en partie, à une certaine forme de « naïveté sociale » (Landry et Allard, 1994, 2000; Landry et Rousselle, 2003). Les personnes semblent faire peu de cas des forces sociales à l'œuvre qui imposent l'anglais au détriment du français et sont peu conscientes des conséquences collectives de leurs actions individuelles. Le cas d'une mère, cité par Martel (2001), illustre bien la situation dans laquelle se trouvent beaucoup de jeunes parents exogames.

Moi, je suis une 'exogame', mais je ne le savais pas. Bien sûr, le mot a peu d'importance, mais j'ai vécu dans un foyer mixte sans me rendre compte des enjeux que cela représentait pour moi et pour mes enfants. Avec mon conjoint, je parlais anglais. Quand les enfants sont venus, cela a été beaucoup plus facile de parler anglais. En fait, on ne s'est pas posé la question. (Martel, 2001, p. 42)

Deux études sur les facteurs associés au choix scolaire des parents ayants droit font apparaître une autre forme de naïveté sociale (Deveau, 2001; Landry et Allard, 1994). Lors-

qu'on a demandé aux parents ce qui serait préférable pour leur enfant à l'école, une proportion importante (50 % au Nouveau-Brunswick et 64 % en Nouvelle-Écosse) a mentionné le modèle 50/50 : la moitié de la scolarisation en français et l'autre moitié, en anglais. Ces parents semblent donc peu conscients du fait qu'en contexte minoritaire le bilinguisme additif est favorisé par une plus forte scolarisation dans la langue minoritaire. Le choix de la formule 50/50 semble être associé à une forme de pensée magique voulant que l'école soit seule productrice du bilinguisme, peu importe la dominance relative des langues dans le milieu sous-institutionnel (Deveau, 2001; Landry et Allard, 1991, 1993, 2000).

D'autres études (Réseau CIRCUM, 1999; Deveau, 2001; Landry et Allard, 1985; Tardif, 1995) ont montré que les facteurs associés au choix de la langue de scolarisation pouvaient être assez variés. Le choix de l'école française par le parent francophone est souvent justifié par une base identitaire (on choisit l'école française naturellement en fonction de son identité francophone), mais le fait de ne pas avoir choisi l'école française est fréquemment expliqué par des motifs d'ordre pratique (la proximité de l'école) ou social (l'école choisie par les amis de leur enfant).

Enfin, il faut reconnaître que des parents francophones peuvent se sentir intimidés par les normes de l'école de langue française (Heller, 1999) et que certains pourraient même se sentir doublement minorisés, ne pouvant s'identifier pleinement ni à la communauté francophone ni à la communauté anglophone (Duquette, 2001; Duquette et Morin, 2003). De plus, étant donné que les familles parlent souvent une variété de français différente du français standard valorisé par les établissements scolaires, les parents comme les enfants peuvent développer une certaine « insécurité linguistique » (Boudreau et Dubois, 1992, 1993) face au français et aller jusqu'à croire que les chances de réussite scolaire sont plus élevées dans les écoles de langue anglaise. Ce sont là des exemples qui montrent que la communauté francophone elle-même contribue inconsciemment à la création chez ses propres mem-

bres de sentiments d'aliénation ou d'impuissance.

L'ensemble des recherches effectuées sur les choix scolaires des parents pour leurs enfants ne permet pas encore d'entrevoir les possibilités d'influencer ces choix par des informations ou des éléments de conscientisation. Nous l'avons mentionné précédemment, nous ne connaissons pas le nombre de parents exogames qui choisissent les programmes d'immersion en guise de compromis auquel parviennent les deux membres du couple (le système scolaire anglais et le programme d'immersion en français) ou encore comme l'équivalent du modèle 50/50, préférence souvent exprimée par les parents francophones avons-nous souligné. Aussi est-il encore tôt pour évaluer les effets des efforts déployés par les communautés francophones pour sensibiliser les ayants droit aux conséquences de leurs choix éducatifs (ex. FPFA et Alberta Education, 1998; FPFA, 2002). Toutefois, un effort considérable de conscientisation auprès des parents exogames sera nécessaire si l'objectif visant à recruter l'ensemble de l'effectif scolaire cible est fixé, comme nous le démontrons dans les autres parties de l'étude.

Paillé (1991) a estimé à 50,3 % la participation en 1986 des enfants des ayants droit francophones à l'école de langue française. Martel (1991, 2001) distingue les effectifs réalisés dans les écoles de langue française des effectifs calculés dans tous les programmes. Ces derniers comprennent les effectifs dans les écoles mixtes et bilingues en plus de ceux qui sont rapportés dans les écoles de langue française. Les effectifs scolaires sont déterminés en comparant le nombre d'élèves dans les écoles à celui du nombre d'enfants d'ayants droit (l'effectif scolaire cible). Dans le contexte de ces études, l'effectif scolaire cible a été estimé en considérant les enfants de 6 à 17 ans, les enfants d'âge de la maternelle non compris, afin d'être conforme à la compétence conférée par l'article 23, dont la portée s'applique normalement à l'école primaire et à l'école secondai-

re². Martel (2001) constate que la proportion des élèves inscrits dans des écoles de langue française s'est accrue au cours de la période de 1986 à 1996, alors que celle qui s'inscrit dans les écoles mixtes et bilingues a diminué. Les effectifs constatés dans les écoles de langue française selon ses calculs étaient de 45,3 % en 1986, 51,0 % en 1991 et 54,4 % en 1996. Les effectifs tous programmes confondus pour les mêmes années étaient, respectivement, de 50,4 %, 53,0 % et 57,3 %. Notons que l'estimation de Martel relative à tous les programmes confondus en 1986 est identique à celle de Paillé (1991), ce dernier ayant utilisé les chiffres de Martel (1991) pour calculer le nombre d'élèves inscrits dans les programmes de langue française et les deux s'étant servi des mêmes critères pour définir la clientèle scolaire cible.

Paillé (2002) énonce une réflexion à propos de son étude de 1991 sur les données du recensement de 1986. Il fait une mise en garde au sujet de la comparabilité des données du recensement de 1986 et de celles de 1991 et de 1996. L'ordre d'apparition des questions linguistiques en 1991 a été changé et rend difficile les comparaisons dans le temps, le biais tendant à exagérer la baisse estimée du nombre d'ayants droit entre 1986 et 1991. Il propose aussi une formule pour estimer le nombre d'enfants d'ayants droit dans les foyers monoparentaux qui résident avec le parent non francophone. Cette formule a pour effet d'ajouter 10 841 enfants à l'effectif cible de 1986, 11 158 à celui de 1991 et 13 300 à celui de 1996. Les nouveaux effectifs scolaires cibles seraient, pour les trois recensements, respectivement, de 295 046, 275 358 et 264 230. De plus, il propose de nouveaux chiffres pour les effectifs inscrits à l'école de langue française, qu'il tire directement de Statistique Canada (cat. 81-257). Les effectifs scolaires seraient de 149 000 (1986), 156 100 (1991) et 151 700 (1996). On ne peut toutefois calculer un indice

2. Voir Landry et Rousselle (2003) pour une discussion des possibilités d'une interprétation plus large de l'article 23. Par exemple, rien n'empêche un conseil scolaire de définir le niveau primaire comme incluant la maternelle.

des effectifs obtenus avec ces chiffres, l'effectif scolaire cible ayant été calculé à partir des chiffres de Martel (1999a, 1999b) qui incluent des enfants de 5 ans, alors que les effectifs scolaires représentent les élèves de la 1^{re} à la 12^e année.

Le plan d'action pour les langues officielles du gouvernement fédéral publié en mars 2003 et communément appelé « Plan Dion » (Gouvernement du Canada, 2003) estime de façon différente la proportion des élèves admissibles qui fréquentent les écoles de la minorité francophone, mais la méthodologie et les critères ne sont pas précisés. Cette publication estime à 56 % le « ratio élèves/population admissible » en 1986. La population admissible en vertu du paragraphe 23 (1) est estimée à 271 914 enfants, soit le même chiffre que celui rapporté par Paillé (1991) et par Martel (1991, 2001). Toutefois, le nombre d'élèves dans les écoles de la minorité rapporté par le Plan Dion est de 152 225 en comparaison avec le chiffre de 136 903 rapporté par Paillé (1991) et les chiffres de 123 027 (écoles de langue française) et de 16 295 (écoles mixtes et bilingues) rapportés par Martel (2001). L'addition des deux chiffres de Martel (2001) pour l'année 1986 donne un total de 139 322 élèves. Dans un autre tableau (Tableau 9) de la même publication, Martel (2001) rapporte le chiffre de 136 903 comme étant celui des effectifs tous programmes confondus, soit le même que celui que rapporte Paillé (1991). Enfin, comme nous le soulignons au paragraphe précédent, les nouveaux chiffres d'effectifs scolaires rapportés par Paillé (2002) sont différents de ceux de Martel (2001), tout en étant assez près de ceux du Plan Dion. On soupçonne que les chiffres du Plan Dion proviennent, comme ceux de Paillé (2002), de Statistique Canada. Martel (2001) obtient ses chiffres directement des ministères de l'Éducation et des conseils scolaires.

Le Plan Dion estime à 149 042 élèves les inscriptions dans les écoles de la minorité francophone en 2001 et à 219 860 élèves la clientèle admissible à ces écoles. Le ratio élèves/population admissible est donc de 68 % en 2001. Notons que ce ratio qui passe de 56 % en 1986 à 68 % en 2001 s'explique non pas par

une augmentation de la clientèle scolaire, mais bien par une baisse de la clientèle admissible. Au cours de cette période, la clientèle scolaire a diminué (de 152 225 à 149 042) de même que la clientèle admissible (de 271 914 à 219 860 enfants).

Il nous semble risqué de comparer le progrès dans les effectifs obtenus dans les écoles de langue française entre 1996 et 2001 en comparant les indices de Martel (2001) pour l'année 1996 (ceux-ci étant de 54,4 % pour les écoles de langue française et de 57,3 % pour tous les programmes confondus) avec ceux du Plan Dion pour l'année 2001 (68 % pour « les écoles de la minorité francophone »). La principale différence dans les estimations (si nous prenons appui sur les estimations communes pour l'année 1986) semble être celle de l'estimation des effectifs scolaires plutôt que celle de la clientèle scolaire cible en vertu du paragraphe 23(1) de la *Charte*. Paillé (2002) fait plusieurs observations pertinentes dans le but de mieux estimer la clientèle scolaire cible, mais il ne discute aucunement de la nature des données publiées par Statistique Canada concernant les inscriptions scolaires. Notons que l'objectif fixé par le Plan Dion est d'atteindre un ratio d'effectifs réalisés de 80 % d'ici une autre tranche de dix ans, soit 2013. Il faudra clairement préciser la nature des critères permettant de calculer ce ratio avant de pouvoir apprécier le caractère réaliste de l'objectif.

Il ne fait aucun doute que le nombre d'enfants d'ayants droit qui définit la clientèle scolaire cible diminue en raison d'un faible taux de fécondité. Celui-ci est inférieur au taux de 2,1 nécessaire au remplacement de la population depuis déjà plusieurs années (Lachapelle, 1988); il était seulement de 1,57 pour la période allant de 1991 à 1996 pour l'ensemble des francophones hors Québec (Marmen et Corbeil, 1999). Entre 1956 et 1961, il était de 4,95. De plus, le taux élevé de transferts linguistiques accentue la baisse de la population des communautés francophones et acadiennes.

Au-delà d'un certain seuil, la mobilité linguistique amorce un processus qui se nourrit de lui-même et s'amplifie au fil du

temps. Des apports en provenance de l'extérieur et une fécondité plus forte peuvent toutefois en atténuer les effets [...] le nombre moyen d'enfants par femme doit atteindre 2.8 pour compenser un taux d'anglicisation de 25 %. (Lachapelle, 1986, p. 137)

Un faible taux de fécondité, un faible apport de l'immigration à la population francophone à l'extérieur du Québec, un taux d'anglicisation de l'ordre de 38 % en moyenne pour l'ensemble de la population et un taux de transmission intergénérationnelle de la langue maternelle française aux enfants de 74 % (1996), voilà plusieurs facteurs qui expliquent la baisse de la clientèle scolaire cible. O'Keefe (2001) fixe à 44,7 % le déficit intergénérationnel des francophones hors Québec, lequel serait causé principalement, selon lui, par un taux de fécondité inférieur au taux de remplacement et par la non-transmission de la langue maternelle aux enfants. Il estime que la population de langue maternelle française pourrait baisser de 16 % entre 1996 et 2021, chutant à 814 100 après avoir été établie à 970 200.

L'exogamie : un fléau ou un potentiel caché?

Devant pareils constats, il apparaît qu'une participation maximale de la clientèle scolaire cible francophone à l'école de la minorité devient cruciale non seulement pour maintenir le taux de la population, mais pour assurer une forte identité francophone chez celle-ci et le leadership nécessaire dans ses institutions (Landry et Rousselle, 2003). L'exogamie est souvent mise en cause dans cette décroissance de la population francophone; elle s'avère pourtant un potentiel caché. Par exemple, les effectifs scolaires réalisés (selon les estimations de Martel, 2001) dans les écoles de langue française représentent 3,3 % de la population scolaire totale hors Québec; mais, si tous les enfants des ayants droit participaient aux écoles de la minorité, le potentiel serait de 6,1 % de cette population scolaire, soit, pour chacune des provinces et pour chacun des territoires, considérablement plus que sa proportion de population francophone. Par exemple, au

Manitoba, les francophones représentent 4,2 % de la population provinciale et la population scolaire francophone ne constitue que 2,2 % de la population scolaire totale de cette province. Toutefois, le potentiel réalisable par une participation maximale de son effectif scolaire cible en vertu de l'article 23 est de 7,4 % de cette population scolaire (voir Landry et Rousselle, 2003 pour les chiffres relatifs à chacune des provinces et à chacun des territoires).

Puisqu'une partie importante de la clientèle cible non participante est associée à l'exogamie des familles d'ayants droit, il importe d'apprécier pleinement le potentiel caché qu'offre les familles exogames. Ce potentiel est d'autant plus significatif que l'on a montré que l'objectif d'un bilinguisme additif fort chez les enfants de familles exogames est pleinement réalisable s'il y a augmentation de la francité familioscolaire (Landry et Allard, 1997). Nous discuterons dans la dernière partie des moyens à envisager pour promouvoir cette francité familioscolaire. Procédons d'abord à une analyse démolinguistique des données du recensement de 2001 de la population des enfants d'ayants droit francophones selon la structure familiale.

Profil démolinguistique des enfants d'ayants droit (2001)

Voici les résultats de nos analyses de données démolinguistiques du recensement de 2001. Ces analyses, répétons-le, portent essentiellement sur les variables langagières du recensement et comparent la situation des enfants de trois groupes de parents ayants droit : les parents endogames francophones, les parents exogames (un membre du couple seulement est francophone) et les parents francophones en situation monoparentale.

Méthodologie

Puisque le recensement ne recueille de l'information que sur les personnes vivant au domicile au moment du recensement, il n'est pas possible de savoir, dans le cas des familles

monoparentales, si l'autre parent est de langue maternelle française ou non. Autrement dit, nous ignorons si les enfants de ces familles sont issus de couples endogames ou exogames. Puisque, s'agissant de couples exogames séparés ou divorcés, les enfants peuvent demeurer avec le parent anglophone, on ne sait combien d'enfants d'ayants droit ne sont pas identifiés par une sélection des parents francophones. Paillé (2002) estime que la proportion d'exogames et d'endogames chez les parents vivant seuls devrait être à peu près la même que celle qui s'applique aux personnes vivant en couple. Il suppose aussi que la garde d'enfants dans les familles exogames où il y a rupture du couple est également partagée entre le parent francophone et le parent anglophone. L'application de ces deux hypothèses donne lieu à une estimation qui ajoute, au total du nombre d'enfants, l'équivalent du nombre d'enfants demeurant avec un parent francophone exogame vivant seul. Aux estimations du nombre d'enfants d'ayants droit présentées par Martel (1999a) pour les recensements de 1986, 1991 et 1996, les ajouts, selon la formule de Paillé (2002), seraient respectivement de 3,8 %, 4,2 % et 5,3 %. Nos tableaux commandés de Statistique Canada ne contiennent pas l'ajustement proposé par Paillé (2002), mais nous pourrions utiliser cette formule pour discuter de certaines des statistiques présentées.

Pour identifier les parents ayants droit francophones, nous utilisons, comme dans les études antérieures de la CNPF, les critères de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* accessibles par les données du recensement : être citoyen canadien, être de langue maternelle française et résider dans une province ou un territoire où le français est la langue de la minorité. Il n'est pas possible de connaître le nombre d'enfants d'ayants droit qui sont associés à d'autres critères de l'article 23 : « la langue d'enseignement du père ou de la mère, d'un frère ou d'une sœur ou de l'enfant » (Paillé, 1991, p. 4). De plus, nos estimations demeurent conservatrices en raison du sous-dénombrement souvent associé aux recensements (Paillé, 2002). Dans le but d'être le plus inclusif possible des ayants droit, le cri-

tère de la langue maternelle comprend toutes les réponses multiples qui incluent la langue française³.

Comme dans les études antérieures de la CNPF, les enfants sont divisés en deux groupes d'âge : de 0 à 4 ans et de 5 à 17 ans. Le premier groupe représente les enfants d'âge préscolaire et le deuxième, les enfants d'âge scolaire, soit de la maternelle à la douzième année. Il est entendu que, lorsque nous renvoyons aux groupes d'âge, nous entendons l'âge des enfants au moment du recensement en mai 2001.

Les variables langagières analysées sont plus nombreuses que dans les études antérieures de la CNPF. Celles-ci analysaient l'emploi du français à la maison et la connaissance du français. Nous avons ajouté la langue maternelle transmise aux enfants et de nouveaux indices provenant de la nouvelle question ajoutée au recensement de 2001 portant sur un usage régulier du français qui n'est pas la langue la plus souvent parlée à la maison.

Les résultats se rapportant à l'ensemble des communautés francophones et acadiennes hors Québec sont présentés en deux tableaux. Le premier présente pour chacune des composantes de la structure familiale, pour les deux groupes d'âge des enfants et pour l'ensemble des enfants de 0 à 17 ans, le nombre d'enfants des ayants droit (A), le nombre de ceux dont le français est la langue maternelle (B), qui parlent le français le plus souvent à la maison (C), qui parlent le français régulièrement à la maison (lorsque le français n'est pas la langue la plus souvent parlée) (D), qui parlent le français au moins régulièrement à la maison (la somme des deux variables précédentes) (E) et le nombre d'enfants qui connaissent le français (F).

Les pourcentages s'interprètent en fonction de la structure familiale. Par exemple, pour la colonne B du Tableau 1, on peut connaître la

3. Martel (1991, 2001) et Paillé (1991) ont utilisé des critères un peu plus conservateurs en écartant la catégorie « français – autre langue » et les réponses multiples triples. Cette démarche a le désavantage d'exclure de véritables ayants droit.

Tableau 1

Enfants d'ayants droit francophones (A) et leur répartition selon diverses variables langagières (B à F), l'âge et la structure familiale (au Canada, le Québec excepté)

Âge	Structure familiale	Variables langagières*						
		A	B	C	D	E	F	
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	N	20 720	19 340	18 560	680	19 240	19 320
		%	(28,9)	(54,4)	(59,1)	(9,0)	(49,4)	(48,6)
	Un des parents est francophone	N	43 770	11 525	8 595	6 245	14 840	15 430
		%	(61,0)	(32,4)	(27,4)	(82,6)	(38,1)	(38,8)
	Monoparental francophone	N	7 290	4 705	4 240	635	4 875	5 040
		%	(10,2)	(13,2)	(13,5)	(8,4)	(12,5)	(12,7)
	Total	N	71 780	35 570	31 395	7 560	38 955	39 790
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	N	76 205	70 380	64 360	5 215	69 575	71 875
		%	(32,0)	(60,2)	(66,0)	(14,9)	(52,5)	(45,9)
	Un des parents est francophone	N	13 0175	27 810	17 225	25 650	42 875	62 075
		%	(54,7)	(23,8)	(17,7)	(73,1)	(32,3)	(39,7)
	Monoparental francophone	N	31 445	18 730	15 860	4 235	20 095	22 565
		%	(13,2)	(16,0)	(16,3)	(12,1)	(15,2)	(14,4)
	Total	N	237 825	116 920	97 445	35 100	132 545	156 515
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	N	96 925	89 720	82 920	5 895	88 815	91 195
		%	(31,3)	(58,8)	(64,4)	(13,8)	(51,8)	(46,5)
	Un des parents est francophone	N	173 945	39 335	25 820	31 895	57 715	77 505
		%	(56,2)	(25,8)	(20,0)	(74,8)	(33,7)	(39,5)
	Monoparental francophone	N	38 735	23 435	20 100	4 870	24 970	27 605
		%	(12,5)	(15,4)	(15,6)	(11,4)	(14,6)	(14,1)
	Total	N	309 605	152 490	128 840	42 660	171 500	196 305
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)

*Légende. **A** = Enfants d'ayants droit; **B** = De langue maternelle française; **C** = Parlant le français le plus souvent à la maison; **D** = Parlant le français régulièrement à la maison; **E** = Parlant le français au moins régulièrement à la maison; **F** = Connaissant le français

proportion des enfants d'ayants droit dont le français est la langue maternelle qui est associée à chaque composante de la structure familiale. Le Tableau 2 transpose les données du Tableau 1 pour calculer certains indices démographiques pour chacun des groupes d'âge et pour l'ensemble des enfants des ayants droit selon la structure familiale. Les indices calculés sont les suivants : taux de transmission intergénérationnelle de la langue maternelle française (B/A), taux de rétention du français comme principale langue d'usage à la maison (C/A), taux d'emploi au moins régulier du français (E/A), taux de continuité linguistique chez les enfants de langue maternelle française (C/B) et taux de connaissance du français (F/A).

Des tableaux semblables préparés pour chacune des provinces et chacun des territoires sont présentés à l'Annexe A. Leur consultation permet de constater les différences sur le territoire canadien pour chacune des statistiques rapportées. Les données du recensement compilées proviennent du questionnaire long administré à 20 % de la population canadienne. Aussi s'agit-il de données extrapolées qui peuvent ne pas être fiables lorsque le nombre d'ayants droit est peu élevé. De plus, Statistique Canada applique un processus d'arrondissement aléatoire pour protéger la confidentialité des données. C'est pourquoi tous les chiffres se terminent par un 0 ou un 5. Il convient donc de faire preuve de prudence dans l'interprétation des chiffres de certaines provinces et de certains territoires.

Tableau 2
Divers taux reflétant la transmission, la rétention et la connaissance du français
chez les enfants d'ayants droit francophones selon l'âge et la structure familiale
(au Canada, le Québec excepté)

Âge	Structure familiale	B/A*	C/A*	E/A*	C/B*	F/A*
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	93,3	89,6	92,9	96,0	93,2
	Un des parents est francophone	26,3	19,6	33,9	74,6	35,3
	Monoparental francophone	64,5	58,2	66,9	90,1	69,1
	Total	49,6	43,7	54,3	88,3	55,4
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	92,4	84,5	91,3	91,4	94,3
	Un des parents est francophone	21,4	13,2	32,9	61,9	47,7
	Monoparental francophone	59,6	50,4	63,9	84,7	71,8
	Total	49,2	41,0	55,7	83,3	65,8
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	92,6	85,6	91,6	92,4	94,1
	Un des parents est francophone	22,6	14,8	33,2	65,6	44,6
	Monoparental francophone	60,5	51,9	64,5	85,8	71,3
	Total	49,3	41,6	55,4	84,5	63,4

*Légende. **B/A** = Transmission intergénérationnelle du français langue maternelle; **C/A** = Rétention du français comme principale langue d'usage à la maison; **E/A** = Emploi au moins régulier du français à la maison; **C/B** = Continuité linguistique; **F/A** = Connaissance du français

Nombre d'enfants

Le Tableau 1 (colonne A) indique que le nombre d'enfants d'ayants droit de moins de 18 ans pour l'ensemble des communautés francophones et acadiennes est de 309 605. De ce nombre, 237 825 sont d'âge scolaire (de 5 à 17 ans). Une vérification auprès de Statistique Canada confirme que ces données ne correspondent pas entièrement à celles du Plan Dion, qui rapporte qu'au total 219 860 enfants de 6 à 17 ans sont admissibles à l'école de langue française. Notre chiffre pour les enfants de 6 à 17 ans est de 221 315. La différence s'explique par le fait que nos données incluent toutes les familles dont au moins un des parents est francophone et citoyen canadien, tandis que le plan Dion, par mégarde, a exclu les foyers dont seulement le père est citoyen canadien.

Le pourcentage d'enfants dans les familles exogames (56,2 %) est visiblement différent du chiffre de 63 % rapporté par le Plan Dion, lequel fait abstraction des familles monoparentales dans lesquelles vivent 12,5 % des enfants d'ayants droit. Cependant, si on applique la formule proposée par Paillé (2002) selon

laquelle la proportion d'exogamie serait la même dans les familles monoparentales que dans les familles biparentales, nous arrivons à un chiffre similaire, soit 64 %. Néanmoins, il nous semble plus juste de distinguer clairement les familles monoparentales des deux autres structures familiales. Vivre avec le parent francophone lorsque le parent anglophone est absent du foyer peut être différent de vivre simultanément avec les deux parents exogames.

Il faut reconnaître que dans les foyers monoparentaux un nombre équivalent d'enfants d'ayants droit peuvent vivre avec le parent anglophone. Si nous appliquons à nos résultats la formule de Paillé (2002), il est permis d'estimer qu'environ 14 460 enfants d'ayants droit de 5 à 17 ans sont exclus de nos données et habitent avec le parent anglophone. Ce chiffre représenterait 5,7 % de l'ensemble des enfants d'ayants droit de 5 à 17 ans, comparativement à 3,8 % en 1986, 4,2 % en 1991 et 5,3 % en 1996 (Paillé, 2002). Si cette formule s'avère relativement juste, une croissance dans le temps apparaît dans la proportion des en-

fants d'ayants droit qui vivent avec un parent anglophone. Cette situation s'expliquerait par une proportion grandissante d'enfants nés de parents exogames : 53,1 % en 1986, 56,6 en 1991, 59,9 % en 1996 (Paillé, 2002) et 63 % en 2001 (Gouvernement du Canada, 2003).

Une interprétation large et libérale de l'article 23, telle celle qu'adopte la Cour suprême du Canada (Boileau, 2002; Doucet, 2002; Tremblay, 2002; Landry et Rousselle, 2003), permet d'inclure au moins deux autres catégories d'enfants dans le calcul de l'effectif scolaire cible : ceux dont au moins un des parents est francophone, mais dont aucun n'est citoyen canadien, et ceux dont les parents sont de langue maternelle autre que le français, mais qui, en raison de l'éducation reçue dans leur pays d'origine ou pour d'autres raisons, ont manifesté une préférence pour la langue française. Selon les données fournies par Statistique Canada, nous avons estimé la première catégorie à 5 230 enfants de moins de 18 ans, dont 1 900 d'âge préscolaire (de 0 à 4 ans) et 3 330 d'âge scolaire (de 5 à 17 ans). La deuxième catégorie a été estimée par un calcul du nombre d'enfants dont aucun des parents est francophone et qui emploient le français le plus souvent à la maison. Selon les données fournies par Statistique Canada, 12 110 enfants de moins de 18 ans ont des parents allophones, mais parlent le français le plus souvent à la maison. De ce nombre, 9 060 étaient d'âge scolaire en 2001. Le nombre total d'enfants pouvant constituer la clientèle scolaire cible (de 5 à 17 ans) pour les écoles de langue française en 2001 pourrait donc comprendre les catégories suivantes : enfants d'ayants droit demeurant avec un ou des parents francophones ($n = 237\,825$), enfants d'ayants droit demeurant avec un parent anglophone ($n = 14\,460$), enfants dont au moins un des parents est un francophone non citoyen ($n = 3\,330$) et enfants dont la langue du foyer est le français, mais dont aucun des parents n'est francophone ($n = 9\,060$), pour un total de 264 675. Si on applique ce chiffre à un calcul de la clientèle scolaire réalisée en adoptant le même nombre d'élèves des écoles de la minorité que celui rapporté dans le Plan Dion, l'effectif réalisé

par rapport au potentiel possible serait de l'ordre de 56,3 %.

Répartition selon la structure familiale

D'après les données du Tableau 1, la proportion d'enfants dans les familles exogames est plus élevée (61,0 %) chez les enfants d'âge préscolaire que chez les 5 à 17 ans (54,7 %), ce qui atteste le taux croissant d'exogamie dans le temps. La proportion des enfants vivant dans les familles monoparentales est cependant plus élevée chez les 5 à 17 ans (13,2 %) que chez les 0 à 4 ans (10,2 %). Globalement, chez les enfants d'ayants droit de moins de 18 ans, seulement 31,3 % vivent dans des familles biparentales endogames francophones.

Malgré son statut de minoritaire, la famille biparentale francophone est de loin la principale source de francité familiale. De tous les enfants dont le français est la langue maternelle, la majorité se trouve dans les familles biparentales dont les deux parents sont francophones (58,8 %). Il en est de même pour le français comme langue la plus employée à la maison (64,4 %) et le français employé au moins régulièrement à la maison (51,8 %). La répartition des enfants ayant une connaissance du français est plus égale. Cette population est constituée de 46,5 % d'enfants de familles endogames, de 39,5 % d'enfants de familles exogames et de 14,1 % d'enfants de familles monoparentales. Quant à l'emploi régulier du français lorsque cette langue n'est pas la plus parlée à la maison, ce sont les enfants des familles exogames qui constituent une forte majorité (74,8 %). La comparaison des groupes d'âge fait apparaître que les majorités du groupe endogame pour la langue maternelle française et pour l'emploi du français à la maison sont un peu plus élevées chez les 5 à 17 ans que chez les 0 à 4 ans. Ces différences s'expliquent par une plus faible proportion d'enfants de familles exogames dans ce groupe d'âge. Le même facteur explique pourquoi la majorité des enfants parlent le français seulement régulièrement est plus élevée chez les enfants des familles exogames dans le groupe des 0 à 4 ans.

Formulons l'hypothèse qu'un certain nombre des enfants des familles exogames apprennent le français à l'école sans le parler régulièrement au foyer. Elle prend appui sur le fait que, chez les enfants de 5 à 17 ans de familles exogames, la différence entre le nombre des enfants qui connaissent le français (62 075) et celui de ceux qui le parlent au moins régulièrement à la maison (42 875) est relativement grande. Environ 31 % des enfants de ce groupe qui connaissent le français n'en font pas un usage régulier à la maison. Chez les familles biparentales et monoparentales francophones cette situation est beaucoup moins fréquente (3 % et 11 % respectivement). Par conséquent, l'école semble jouer un rôle de premier plan dans l'acquisition du français chez les enfants de familles exogames. Il convient de le répéter, nous ne pouvons pas préciser les contributions des différents types de programme (école de langue française, immersion française ou programme cadre de français).

Nombre et répartition des enfants dans les provinces et les territoires

Un survol des tableaux se rapportant aux provinces et aux territoires (Annexe A) fait apparaître que c'est l'Ontario qui compte le plus grand nombre d'enfants d'ayants droit de moins de 18 ans (n = 165 720). La proportion de l'ensemble des enfants (53,5 %) est légèrement plus élevée que la représentation de l'Ontario dans l'ensemble de la population hors Québec (52 %). Le Nouveau-Brunswick présente la deuxième proportion la plus élevée, avec 18,2 % (n = 56 455), celle-ci étant considérablement moindre que sa proportion de la population francophone hors Québec (24,4 %). L'Alberta et la Colombie-Britannique comptent plus de 20 000 enfants d'ayants droit (26 675 et 20 005 respectivement), et, pour les deux provinces, leur proportion (8,6 % et 6,5 %) est plus élevée que leur représentation des personnes de langue maternelle française hors Québec. Le Manitoba, avec 17 375 enfants d'ayants droit, est au cinquième rang et représente 5,6 % de cette clientèle scolaire cible comparativement à 4,7 % de

la population francophone hors Québec. La Nouvelle-Écosse est au 6^e rang, avec 11 405 enfants; elle est suivie de la Saskatchewan, avec 7 910, et de l'Île-du-Prince-Édouard, avec 2 205. Terre-Neuve et Labrador compte 915 enfants d'ayants droit. Viennent ensuite les territoires du Nord-Ouest (n = 475), le territoire du Yukon (n = 310) et le Nunavut (n = 150).

Le portrait change quand on considère le nombre de ces enfants d'ayants droit dont le français est la langue maternelle. L'Ontario compte toujours pour 54,0 % de cette population, mais le Nouveau-Brunswick représente maintenant 29,9 % de celle-ci. Ainsi, 83,9 % des enfants dont le français est la langue maternelle vivent dans ces deux provinces. La proportion de l'Ontario baisse quelque peu en ce qui concerne la langue la plus parlée à la maison (51,8 %), mais celle du Nouveau-Brunswick augmente à 34,7 %, la proportion globale pour ces deux provinces étant de 86,5 %. En ce qui a trait au français parlé au moins régulièrement à la maison, la proportion de l'Ontario est de 54,7 % comparée à 27,9 % pour celle du Nouveau-Brunswick, ce qui constitue une représentation globale de 82,6 %. C'est pour la connaissance du français que la représentation combinée de ces deux provinces est la moins élevée (80,5 %), soit 54,9 % en Ontario et 25,6 % au Nouveau-Brunswick, proportion néanmoins plus élevée que celle de l'ensemble des enfants d'ayants droit (71,7 %).

Le Nouveau-Brunswick est un grand perdant dans son nombre d'enfants d'ayants droit de moins de 18 ans, même si c'est la province qui est la plus forte dans les indices de vitalité de la population francophone. Il comptait 59 820 enfants d'âge scolaire (de 5 à 17 ans) et 19 075 enfants d'âge préscolaire (de 0 à 4 ans) en 1986, pour un total de 78 895 enfants d'ayants droit (Martel, 1999a). En 2001, ces chiffres sont respectivement de 43 565, 12 890 et 56 455. Cette perte d'environ 22 440 enfants représente une baisse réelle de 28,4 % des effectifs, malgré un taux d'assimilation linguistique peu élevé. Cette tendance confirme les effets d'un faible taux de fécondité et d'un apport migratoire faible ou négatif (Lachapelle, 1986).

Transmission du français langue maternelle

Le Tableau 2 montre que le taux de transmission de la langue maternelle française par les parents ayants droit varie beaucoup en fonction de la structure familiale. En effet, la langue maternelle est transmise à 92,6 % des enfants dans les familles endogames, mais à seulement 22,6 % de ceux-ci dans les familles exogames et à 60,5 % dans les familles monoparentales francophones. En raison de la proportion élevée d'enfants dans les familles exogames, on note qu'environ la moitié seulement (49,3 %) de tous les enfants de moins de 18 ans ayant au moins un parent francophone sont de langue maternelle française. Cette proportion est à peu près la même chez les deux groupes d'âge. Les résultats présentés à l'annexe A indiquent que c'est au Nouveau-Brunswick que le taux de transmission intergénérationnelle du français langue maternelle est le plus élevé (80,9 %). Celui de l'Ontario est très près de la moyenne nationale (49,7 %) et ce taux est inférieur à 40 % dans toutes les autres provinces et dans les territoires, les taux les plus faibles étant de 20,0 % en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.

Rétention du français comme principale langue d'usage

Le taux de rétention du français comme principale langue d'usage à la maison est encore plus faible que celui qui se rapporte à la transmission de la langue maternelle. Comme ce dernier, il varie beaucoup en fonction de la structure familiale : 85,6 % dans les familles endogames, 14,8 % dans les familles exogames et 51,9 % dans les familles monoparentales, pour un taux global de seulement 41,6 %. L'emploi du français est un peu plus élevé chez les enfants de 0 à 4 ans (43,7 %) que chez les enfants d'âge scolaire (41,0 %), et ce, malgré un taux plus élevé d'exogamie chez les enfants d'âge préscolaire. Au Nouveau-Brunswick, ce taux (79,3 %) est très semblable à celui de la transmission de la langue maternelle (80,9 %), ce qui laisse entrevoir un taux élevé de continuité linguistique chez les enfants. En Ontario, le faible taux de 40,3 %

est considérablement moins élevé que celui qui a trait à la transmission de la langue maternelle (49,7 %). Dans toutes les autres provinces et dans les territoires, le taux de rétention du français comme principale langue d'usage est plus faible que celui de la transmission de la langue maternelle. Il varie de 32,4 % en Nouvelle-Écosse à seulement 10,2 % en Saskatchewan.

Emploi au moins régulier du français

L'indice, moins exigeant, d'un emploi au moins régulier du français à la maison est considérablement plus élevé que les deux indices précédents, mais seulement un peu plus d'un enfant sur deux atteint ce critère (55,4 %). La plus forte augmentation se produit chez les enfants du groupe exogame où le tiers (33,2 %) des enfants emploient au moins régulièrement le français, comparativement à 91,6 % des enfants de parents endogames et 64,5 % dans les familles monoparentales. Ce taux varie peu en fonction des groupes d'âge. Les taux les plus élevés sont au Nouveau-Brunswick (84,7 %) et en Ontario (56,6 %). Terre-Neuve et Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Manitoba présentent des taux semblables, variant de 41,0 % à 46,7 %. Les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le territoire du Yukon ont des taux similaires, variant de 33,7 % à 38,7 %. L'Alberta a un taux de 29,9 %, la Colombie-Britannique, un taux de 26,9 %, et la Saskatchewan, un taux de 25,0 %.

Continuité linguistique chez les enfants

Seulement un enfant d'ayants droit sur deux a le français comme langue maternelle. En principe, l'autre moitié ne sera plus comptabilisée dans les calculs des taux de continuité linguistique des recensements futurs (sauf si, comme adultes, ils changent de statut en répondant eux-mêmes au recensement). De plus, à moins de fréquenter l'école primaire ou secondaire en français, ils perdent leur statut

d'ayants droit par l'effet de l'article 23 de la *Charte*.

Quoiqu'il soit reconnu que les transferts linguistiques sont généralement faibles avant l'âge adulte (O'Keefe, 2001), les statistiques du Tableau 2 permettent de calculer un indice de continuité linguistique chez les enfants de langue maternelle française. Effectivement, ce taux reste relativement élevé (84,5 %), du moins plus élevé que chez la population francophone totale, soit 61,6 % au recensement de 2001 (Statistique Canada, 2002). Même dans les foyers exogames, il peut rester relativement élevé (65,6 %), surtout si on considère que la langue anglaise est souvent employée dans la famille exogame, même lorsque l'enfant a le français comme langue maternelle et qu'il parle le plus souvent en français avec le parent francophone (Landry et Allard, 1997). Cependant, le taux de continuité linguistique des enfants diminue avec l'âge, passant de 88,3 % (de 0 à 4 ans) à 83,3 % (de 5 à 17 ans). La différence selon l'âge est plus marquée dans les familles exogames que dans les familles endogames et monoparentales.

La continuité linguistique chez les enfants de langue maternelle française est très élevée au Nouveau-Brunswick (97,9 %). En Ontario, ce taux (81,1 %) est plus faible que la moyenne nationale. En plus du Nouveau-Brunswick qui affiche un taux de continuité linguistique exceptionnel, deux provinces, la Nouvelle-Écosse (84,8 %) et l'Île-du-Prince-Édouard (83,1 %), et un territoire, le Yukon (100 %)⁴, présentent des taux supérieurs à l'Ontario, ce qui n'est le cas pour aucun des autres indices de vitalité de la population des enfants ayants droit. Ces différences ne peuvent s'expliquer par un plus faible taux d'exogamie, car ceux-ci sont plus élevés dans ces deux provinces et ce territoire qu'en Ontario (Statistique Canada, 2002) et les taux de continuité linguistique demeurent plus élevés qu'en Ontario, même dans les familles exogames. Un facteur explicatif à considérer

serait celui du degré d'urbanisation dans les régions où habitent les francophones.

Connaissance du français

Finalement, le Tableau 2 affiche en pourcentages la connaissance du français au regard des groupes d'âge et de la structure familiale. Le taux de 63,4 % pour l'ensemble des enfants de moins de 18 ans est très près de l'estimation de 62 % faite dans le rapport du Plan Dion (Gouvernement du Canada, 2003). On note que le pourcentage d'enfants capables de soutenir une conversation en français est très élevé chez les enfants de parents endogames (94,1 %), modérément faible dans les familles exogames (44,6 %) et modérément élevé (71,3 %) dans les familles monoparentales. Fait intéressant, le pourcentage d'enfants connaissant le français croît avec l'âge, alors qu'il y a peu de différence avec l'âge dans le taux d'emploi de la langue au foyer. L'analyse précédente l'a montré, c'est là un reflet du rôle de l'école dans l'apprentissage du français. Nous l'avons constaté précédemment, la différence selon l'âge est surtout présente chez les enfants de familles exogames.

C'est au Nouveau-Brunswick que l'on trouve la proportion la plus élevée d'enfants d'ayants droit connaissant le français (88,9 %); l'Ontario suit avec 65,0 %. La proportion est supérieure à 50 % dans toutes les autres provinces de l'Atlantique et au Manitoba. Elle varie de 34,7 % à 45,2 % dans les autres provinces et dans les territoires (se reporter à l'Annexe A).

Quelle interprétation pouvons-nous donner de l'ensemble des résultats obtenus et quelles sont les réflexions et les pistes d'actions possibles que nous pouvons en dégager ?

Conséquences et pistes d'action

Les données du recensement de 2001 confirment les tendances observées dans des études antérieures (Gouvernement du Canada, 2003; Martel, 2001; Paillé; 2002). Le nombre d'enfants d'ayants droit constituant la clientèle

4. Le taux de 100 % au Yukon ne peut être considéré comme valide, cette valeur ayant été extrapolée à partir d'un échantillon de 20 % d'une population francophone très faible.

scolaire cible francophone est à la baisse. Abstraction faite de légères différences reliées au choix des critères définissant la clientèle scolaire cible, les effectifs de 5 à 17 ans sont passés de 285 205 en 1986 à 264 200 en 1991 et à 250 930 en 1996 (Martel, 1999a), puis à 237 825 en 2001 (la présente étude). Chez les 0 à 4 ans, les chiffres seraient de 98 640 (1986), 93 705 (1991), 85 685 (1996) et 71 780 (2001). La baisse serait donc d'environ 16,6 % chez les 5 à 17 ans et de 27,2 % chez les 0 à 4 ans.

Une forte partie de cette baisse peut être attribuée à un faible taux de fécondité et, répétons-le, la population francophone hors Québec reçoit peu de nouveaux immigrants francophones (Jedwab, 2001). De plus, seuls l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont reçu au cours des dernières années des apports migratoires relativement importants de la part des autres provinces et des territoires (Statistique Canada, 2002). Le fait le plus déconcertant demeure la faible transmission intergénérationnelle du français. Seulement un enfant sur deux de cette clientèle scolaire cible reçoit le français comme langue maternelle et beaucoup de ceux-ci ne seront pas en mesure de transmettre le statut d'ayants droit à leurs enfants. Le taux d'usage du français comme principale langue de communication au foyer est encore plus faible. Un peu plus de quatre enfants sur dix seulement bénéficient d'une forte francité familiale. Sur les autres indices, moins garants d'une forte francité familiale, les chiffres sont un peu plus élevés. L'emploi « régulier » du français ajoute 42 660 enfants (33 %) à l'effectif cible faisant un emploi élevé du français. La connaissance du français ajoute un autre 24 805 enfants (14,5 %) à cet effectif qui emploie le français au moins régulièrement. Cette augmentation, avons-nous dit, semble fortement reliée au milieu scolaire puisqu'elle est de 18,1 % chez les 5 à 17 ans et seulement de 2,1 % chez les 0 à 4 ans. L'augmentation est surtout forte chez les enfants de 5 à 17 ans de familles exogames où elle est de 44,8 %. Le total des enfants de moins de 18 ans ayant une connaissance du français (pas nécessairement suffisante pour leur permettre d'intégrer le système scolaire francophone) est de 63,4 %.

Nous ne disposons pas des chiffres des ministères de l'Éducation et des conseils scolaires francophones qui nous permettraient d'estimer la proportion de ces enfants qui fréquentent les écoles de la minorité francophone. Nous avons analysé précédemment les différences apparentes sur le plan méthodologique entre les estimations rapportées par Martel (2001), Paillé (2002) et le Plan Dion (Gouvernement du Canada, 2003). Martel a estimé à 54 % les effectifs réalisés dans les écoles de langue française en 1996 et le plan Dion rapporte une proportion de 68 % « dans les écoles de la minorité francophone » en 2001. Les effectifs scolaires rapportés par le Plan Dion sont à la baisse, rappelons-le, et l'augmentation de la participation de 56 % en 1986 à 68 % en 2001 s'explique par une plus forte proportion d'un chiffre en forte décroissance. Les gains sur le plan des effectifs réalisés (exprimés en pourcentage) sont contrebalancés par des pertes sur le plan de l'effectif cible. De plus, on ne donne aucun détail méthodologique permettant de déterminer si les écoles mixtes et bilingues sont comprises dans les effectifs scolaires des écoles de langue française. Les études de Martel (1991, 2001) sont les seules à nous éclairer à ce sujet.

Il ne fait aucun doute que la faible participation des enfants d'ayants droit à l'école de langue française associée à la faible francité familiale vécue par beaucoup de ceux-ci représente la plus grande menace à la vitalité future des communautés francophones et acadiennes (voir aussi Landry et Rousselle, 2003). Il y a eu au cours des années beaucoup de progrès dans l'accès à l'école de langue française. Le défi, aujourd'hui, est moins celui de l'accès que celui de la participation. Ironiquement, l'exogamie, qui est le principal facteur de la faible francité familiale (mais non le seul facteur), est aussi la source d'un redressement possible de la situation.

Selon Lachapelle (1986), l'exogamie entretient une forte relation avec la mobilité linguistique francophone parce qu'elle influence les relations sociales primaires, c'est-à-dire les relations sociales régulières et personnalisées. Il affirmait à juste titre que ces relations sont sus-

ceptibles d'affecter le choix de la langue principale à la maison avant de conclure :

Dans la mesure où la forte mobilité du groupe français observée à l'extérieur des régions limitrophes du Québec découle de l'entrée massive des autres groupes dans les réseaux de relations primaires, on voit mal par quels moyens socialement acceptables il serait possible d'opérer un redressement de la situation. (p. 139)

Une possibilité qu'il envisage consisterait à transmettre le français comme langue seconde.

L'accès plus facile à des écoles françaises et à des classes d'immersion pourrait faciliter la réalisation de cet objectif pour les parents de langue maternelle française qui parlent l'anglais à la maison. Advenant qu'un tel processus se répande, il s'ensuivrait une modification des contours et de la définition même des minorités françaises. (p. 140)

En effet, il y a des possibilités de renforcer les minorités francophones par des effectifs qui auront appris le français principalement à l'école. Il y a lieu aussi de renforcer la clientèle scolaire cible par une meilleure intégration des nouveaux immigrants francotropes, c'est-à-dire ceux dont « la langue maternelle latine ou l'histoire de leur pays d'origine oriente plutôt vers le français que vers l'anglais » (Castonguay, 2002, p. 154). Nous l'avons mentionné précédemment, on a pu estimer cette contribution à environ 9 000 enfants d'âge scolaire. Toutefois, c'est en minimisant les pertes par l'instauration d'une plus forte « francité familioscolaire » (Landry et Allard, 1997) dans toutes les familles, principalement les familles exogames, qu'un redressement en profondeur peut être effectué. Ce redressement ne pourra se produire que par une intervention de grande envergure combinant des politiques gouvernementales et des actions communautaires complémentaires et synchronisées. Cette intervention devrait idéalement faire partie d'un plan d'action national visant une prise en charge par les minorités francophones d'un développe-

ment global de l'éducation comme pierre angulaire du développement communautaire. Nous avons présenté ailleurs les éléments de ce plan de même que les principes pouvant en guider l'élaboration (Landry et Rousselle, 2003). Un élément central et essentiel d'un tel plan consiste à assurer une participation maximale des enfants d'ayants droit à l'école de langue française. Cet élément est formé des trois composantes suivantes : la conscientisation des parties intéressées, la prestation des services d'appui et l'aménagement d'une structure d'accueil.

Conscientisation des ayants droit et de la population canadienne

Est-ce « socialement acceptable », pour utiliser l'expression de Lachapelle (1986), d'entreprendre une campagne de conscientisation des ayants droit et de la population canadienne sur les conséquences des habitudes langagières familiales et du choix de la langue de scolarisation des enfants? Certains pourraient s'opposer à ce type d'action, surtout si elle reçoit l'appui d'un financement public, étant donné qu'il s'agit de choix qui sont du domaine « privé » (ex. Edwards, 1989). Soyons donc précis. Les efforts de conscientisation proposés n'ont nullement pour but d'enfreindre la liberté de choix ou d'action des parents en ce qui a trait à la langue et à la scolarisation. Au contraire, cette action viserait à permettre la prise d'une décision librement choisie et éclairée. Comme on le fait dans les secteurs de la santé et de la sexualité et dans d'autres domaines de la vie privée, par exemple, il s'agit d'informer à la lumière de faits et de recherches empiriques. Les choix demeurent affaire personnelle.

L'idéologie politique canadienne et la Constitution reconnaissent l'égalité de l'anglais et du français comme langues officielles. Combien de Canadiens et de Canadiennes sont véritablement conscients de leurs droits linguistiques et, surtout, des droits scolaires pour la scolarisation des enfants? Combien de parents francophones sont comme la jeune mère de famille citée au début du présent rapport,

c'est-à-dire des personnes qui entrent dans des relations de couple sans être pleinement conscientes des conséquences de leurs habitudes langagières sur elles-mêmes et sur leurs enfants? Combien sont bien renseignés sur les conditions du bilinguisme additif et sur les conditions favorisant un développement harmonieux des deux langues et des deux cultures au sein d'une famille exogame? Combien de parents francophones pensent que le modèle scolaire qui favorise le mieux le bilinguisme additif est le 50/50 ou la classe d'immersion? Combien de Canadiens et de Canadiennes savent que les enfants de familles exogames qui vivent une forte francité familioscolaire se comparent favorablement sur le plan psycholinguistique à la fois aux francophones et aux anglophones des familles endogames? Combien de parents en situation d'exogamie se rendent compte que leurs habitudes langagières ont pour résultat la perte chez leurs descendants du statut d'ayants droit à l'école de la minorité?

Ce sont là des questions qui préoccupent des éducateurs, des chercheurs, des agents des gouvernements et la plupart des militants de la francophonie canadienne. Ces questions sont toutefois étrangères aux préoccupations principales de la population en général. Et, comme nous l'avons souligné, les personnes prennent conscience trop tard bien souvent des conséquences d'habitudes langagières profondément ancrées.

Il peut être utopique de vouloir « redresser » les tendances marquées observées par la démographie (ex. Bernard, 1997b; Edwards, 1985; Lachapelle, 1986), ce qui est sûrement le cas pour les minorités qui ne bénéficient d'aucun droit collectif en matière linguistique. Chez les minorités de langue officielle au Canada, nous pensons que certaines interventions sont possibles et que des progrès sont réalisables en vertu des droits linguistiques conférés par la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982) et par la *Loi sur les langues officielles* (1988) et surtout en raison des responsabilités gouvernementales qui en découlent. Il a même été proposé que la responsabilité du gouvernement fédéral envers les minorités de langue

officielle est de nature fiduciaire (Landry et Rousselle, 2003).

En raison de la gravité de la situation démographique des francophones, nous proposons que le gouvernement fédéral appuie les communautés francophones et acadiennes dans une campagne nationale de conscientisation des ayants droit et de la population canadienne sur les questions pertinentes se rapportant aux habitudes langagières de la famille et aux conséquences des choix scolaires. Une telle campagne, compte tenu des tendances marquées déjà en cours, devra être planifiée de sorte à être généralisée et efficace. Certaines techniques de « marketing sociocommunautaire » telles que celles utilisées dans les domaines de l'environnement et de la santé (ex. McKenzie-Mohr, 1996) pourraient s'avérer pertinentes et utiles. Il va de soi que son efficacité ne saurait être garantie sans le recours aux mass-media (ex. courts messages dans les journaux, à la radio et à la télévision dans les deux langues officielles). De plus, la campagne nationale devra être appuyée par des actions communautaires dont le leadership pourrait être provincial. Dans une perspective préventive, il serait important que cette campagne soit aussi appuyée par des initiatives dans le milieu scolaire, surtout auprès des populations adolescentes. D'ailleurs, plusieurs initiatives sont déjà en cours. Toutefois, un plan d'ensemble et une synchronicité des mesures entreprises sur les plans national, provincial et local semblent faire défaut. De plus, aucune initiative n'a été d'une ampleur suffisante pour avoir une incidence réelle sur la conscience collective canadienne.

Services d'appui

Sensibiliser les parents de foyers exogames à l'idée que leur famille constitue un « microcosme de la famille canadienne » (Landry et Allard, 1997) et au fait que leur enfant peut facilement acquérir les deux langues officielles et appartenir aux deux communautés ne pourrait produire les résultats escomptés sans des services d'appui aux familles. Il n'y a pas lieu de dresser ici une liste des nombreux

services d'appui possibles (ex. Gilbert, 2003; Martel, 2001; Landry et Rousselle, 2003), mais il importe d'insister sur l'importance d'une démarche majeure consistant à mettre en place des centres de la petite enfance (ex. CNPF, 2002) ou d'établissements destinés à la petite enfance pendant une durée significative de la période préscolaire (Gilbert, 2003). Des analyses récentes de la recherche sur la petite enfance (ex. Lefebvre et Merrigan, 2003; Currie, 2001) insistent sur la nécessité d'agir très tôt et dans une perspective de développement du capital humain. En d'autres termes, il s'agit de créer des infrastructures qui fournissent directement aux enfants les éléments essentiels de socialisation et de développement humain. Les mêmes principes qui peuvent permettre aux enfants d'éviter la pauvreté chronique et les problèmes de développement ou de santé peuvent servir au développement psycholangagier des enfants. Plus les enfants pourront bénéficier pendant la période préscolaire de lieux socialisants en français, plus les ayants droit se sentiront appuyés dans la mise en œuvre d'une forte francité familioscolaire pour leurs enfants et plus l'école de langue française leur deviendra accessible.

Constituée d'un usage fréquent du français avec les deux parents en situation d'endogamie et avec le parent francophone en situation d'exogamie, et combinée à une scolarisation dans la langue de la minorité, la francité familioscolaire joue un rôle compensateur dans un contexte de dominance de la langue anglaise dans la société et souvent dans la famille. Le résultat final est un très haut degré de bilinguisme additif (Landry et Allard, 1997). L'établissement de centres de la petite enfance viendrait s'ajouter à l'effort de conscientisation dont il a été question précédemment et appuierait surtout les familles exogames pour lesquelles l'instauration d'une francité familioscolaire s'avère difficile.

Dans le cadre de la vocation réparatrice de l'article 23 (Foucher, 2002; Landry et Rousselle, 2003), nous ne pouvons penser à une initiative plus importante pour les communautés francophones et acadiennes que celle d'établir des centres de la petite enfance pour appuyer la

socialisation en français des enfants des ayants droit. Faut-il rappeler que près des deux tiers de la clientèle scolaire cible est en situation de risque, pour utiliser une analogie propre au développement humain? Cette initiative devra toutefois être appuyée par une campagne nationale de conscientisation afin de maximiser les probabilités de participation à l'initiative.

Ces centres de la petite enfance devraient être rattachés aux structures scolaires de sorte à renforcer le lien avec le milieu scolaire et favoriser l'intégration future aux écoles de la minorité. L'article 23 confère des pouvoirs aux conseils scolaires définis par les tribunaux et un pouvoir discrétionnaire aux ministères d'agir dans l'intérêt de la minorité tout en prévoyant des mesures réparatrices pour les injustices du passé (Foucher, 2002; Landry et Rousselle, 2003). Les actions peuvent donc être mises en branle par les conseils scolaires avec l'appui des comités de parents et des ministères, et avec le soutien financier du gouvernement fédéral.

Sans proposer ici le contenu du programme d'activités de ces centres (voir Gilbert, 2003, qui formule plusieurs recommandations pertinentes), il est important d'y instituer une pédagogie propre à un contexte linguistique minoritaire tout en créant une ambiance respectueuse de la dualité linguistique canadienne. Ce seront des centres d'excellence favorisant le développement global de l'enfant. Il est important aussi que le membre anglophone du couple exogame n'y voit pas un centre qui désire « franciser » son enfant, mais plutôt un centre qui privilégie le français dans un rôle compensateur à l'anglodominance du contexte social dans lequel grandit son enfant, en vue d'assurer une « égalité réelle » des deux langues et des deux cultures. Il convient de le répéter, le couple exogame français-anglais constitue un microcosme de la société canadienne. Les mêmes normes sociales qui imposent la dominance de l'anglais dans de nombreux contextes de la société sont intériorisées dans le psyché des parents et appliqués dans le milieu familial. Il est légitime, dans la famille comme au pays, d'assurer des espaces distincts et égaux afin de favoriser l'égalité réelle des commu-

nautés de langue officielle. Il est légitime et juste aussi que ces espaces reçoivent un financement public, même si le traitement de la minorité est différent de celui de la majorité. (Boileau, 2002; Doucet, 2002; Foucher, 2002; Landry et Rousselle, 2003; Tremblay, 2002).

Pour assurer une chance de succès à une initiative d'envergure visant l'établissement de centres de la petite enfance, il est nécessaire que certaines conditions gagnantes soient réunies. La raison d'être de ces centres devra être bien communiquée et comprise, d'où l'importance d'une campagne nationale de conscientisation, non seulement des ayants droit, mais de toute la société canadienne. Ces centres devront être perçus comme nécessaires, légitimes et liés à l'idéologie canadienne d'une égalité réelle des communautés de langue officielle. Ils devront être considérés par les parents comme des centres d'excellence qui favorisent l'actualisation du potentiel humain de leur enfant, qui sont faciles d'accès tout en étant très compétitifs quant aux coûts qu'entraîne normalement la garde d'enfants. Ces centres pourraient aussi être associés à des structures assurant la garde des enfants après la journée scolaire, ce qui viendrait appuyer les efforts des familles visant une continuité de la francité familioscolaire pendant toute la durée de l'enfance. Idéalement, un centre scolaire communautaire encadrerait toutes ces initiatives et ajouterait des éléments communautaires à ceux de la famille et de l'école dans la lutte pour le maintien de la vitalité de la communauté francophone. Il importe aussi que chaque province puisse étendre à d'autres secteurs d'appui à la petite enfance la dualité linguistique reconnue dans le domaine de l'éducation afin d'assurer une continuité et une synergie des services favorisant la socialisation en français pendant toute la durée de la petite enfance. Cette politique pourrait être mise en œuvre avec l'appui du gouvernement fédéral et par une plus grande reconnaissance des pouvoirs et des responsabilités des conseils scolaires (Gilbert, 2003; Landry et Rousselle, 2003). La création récente de la Société Santé en français et l'élaboration d'un réseau national et de plusieurs réseaux provinciaux et territoriaux dans

le domaine de la santé illustrent bien le type d'initiatives favorisant la concertation de partenaires désireux de collaborer dans la prestation de meilleurs services en français.

Une structure d'accueil affirmative et ouverte

Toute initiative visant une participation plus élevée de la clientèle scolaire cible à l'école de la minorité devra s'appuyer sur une structure d'accueil forte et positive. On l'a dit ailleurs (Landry et Rousselle, 2003), il s'agit d'un défi de taille, car plus la vitalité communautaire de la langue française est faible, plus l'ouverture à une clientèle anglodominée risque d'affaiblir l'ambiance française de l'établissement. Mais, plusieurs communautés n'ont pas énormément de choix puisque leur clientèle cible est très majoritairement constituée de familles exogames dans lesquelles la langue anglaise occupe une place dominante. De plus, dans ces milieux, la quasi-totalité des institutions socio-communautaires est anglodominante. Les établissements d'enseignement de la minorité sont souvent les seuls à offrir une ambiance relativement francodominante.

C'est pourquoi les centres de la petite enfance, en offrant une socialisation langagière francodominante à un âge précoce, accordent un appui déterminant à l'accueil scolaire de la clientèle cible. Plus précoce est la socialisation langagière des enfants « à risque » de ne pas acquérir une base suffisante de compétence en français, moins forte s'exercera la pression visant la création de classes d'accueil ou de « re-francisation ».

Néanmoins, en raison du profil démographique de plus en plus multiculturel et multilingue de sa clientèle, surtout en situation urbaine, et de la forte origine exogame de celle-ci, l'école de langue française et les centres de la petite enfance qui y seront associés devront établir une structure d'accueil à la fois affirmative et ouverte. Cette structure francophone, en raison de sa situation précaire et menacée, devra être affirmative de son mandat officiel dont la mission est la protection et la promotion de la langue française, tout en étant flexible et ou-

verte aux composantes non francophones de sa clientèle. Le discours « officiel » de l'école devra demeurer francophone, mais sans empêcher des accommodements pour assurer une communication efficace et accueillante avec tous les parents des enfants. Le but consistant à maintenir l'identité francophone dans un contexte où elle est menacée peut être perçu comme légitime et juste, même par les membres de l'exogroupe anglophone dominant, quand il s'inscrit dans une démarche de respect envers les deux langues du pays et la pluralité des cultures. C'est le bien-être de l'enfant et la pleine reconnaissance de l'héritage à transmettre qui doivent constituer la base de toute stratégie de promotion visant la participation entière des parents.

Conclusion

En guise de conclusion, nous réitérons l'importance d'agir efficacement pendant la période de la petite enfance. Pour assurer aux enfants des ayants droit une forte littératie dans les deux langues et un développement psycholinguistique harmonieux, il est impératif que les interventions soient précoces et de longue durée. Une bonne coordination des services de littératie est essentielle pendant la période préscolaire (Masny, 2002). Il est nécessaire, toutefois, de bien saisir la composante communautaire d'une initiative qui peut paraître de nature uniquement éducative.

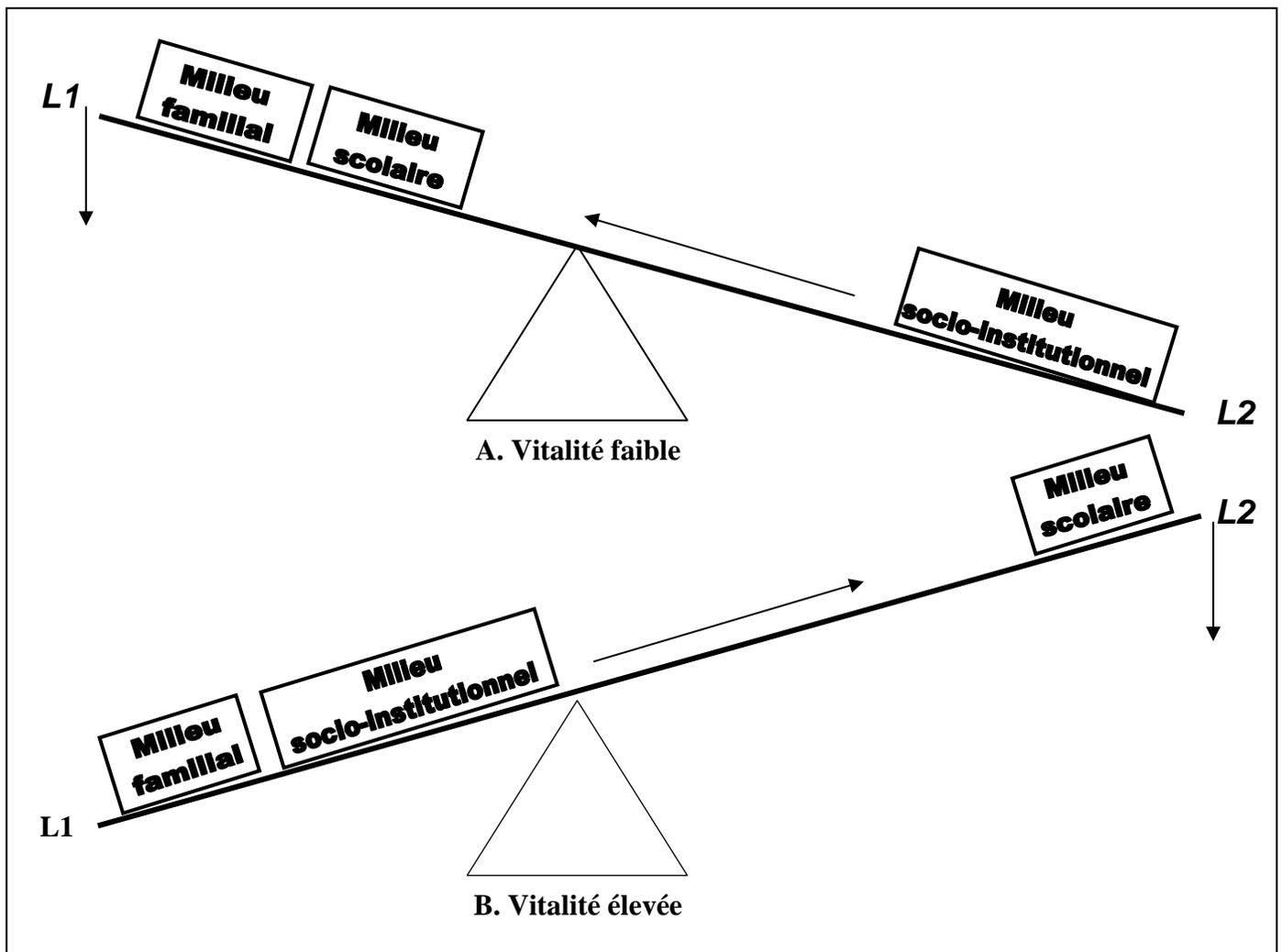
Nous reprenons ici le modèle des balanciers compensateurs (Figure 1) que nous avons souvent utilisé dans nos recherches pour expliquer les rôles compensateurs de l'école et de la famille en faveur d'un bilinguisme additif (ex. Landry et Allard, 1990, 1997, 2000). Selon ce modèle, autant pour les enfants vivant en contexte minoritaire ou de faible vitalité (Figure 1A) que pour les enfants vivant en contexte majoritaire ou de forte vitalité (Figure 1B), il est possible de répartir en trois milieux de vie l'ensemble des occasions de socialisation en langue première (L 1) et en langue seconde (L 2) en trois milieux de vie : le milieu familial, le milieu scolaire et le milieu socioinstitutionnel. Les hypothèses de ce modèle

conceptuel reliées aux rôles de ces trois milieux de vie dans le développement harmonieux du bilinguisme chez les enfants sont, d'ailleurs, confirmées par les recherches.

Chez le groupe de forte vitalité ethnolinguistique, étant donné la dominance de la L 1 dans le milieu familial et dans le milieu socioinstitutionnel, c'est une forte scolarisation dans la L 2 (ex. cours d'immersion française pour les anglophones majoritaires) qui assure le plus haut degré de bilinguisme additif. Cette situation est illustrée par la flèche descendante de la Figure 1B et est confirmée par les recherches (ex. Cummins et Swain, 1986; Genesee, 1987, 1991, 1998; Landry et Allard, 1991, 1992, 1993; Swain et Lapkin, 1982, 1991). Une recherche récente (Saindon, 2002) montre que cet effet positif de la scolarisation dans la langue minoritaire est fortement appuyé par d'autres contacts avec la L 2 dans la communauté ou le milieu socioinstitutionnel (flèche montante, Figure 1B).

Chez le groupe de faible vitalité (Figure 1A), les conditions du bilinguisme additif sont différentes. En raison de la dominance de la L 2 dans le milieu socioinstitutionnel, le milieu familial et le milieu scolaire doivent donner préséance à la L 1 pour favoriser un bilinguisme additif (flèche descendante, Figure 1A). Les recherches confirment ce rôle des milieux familiaux et scolaires (ex. Landry et Allard, 1991, 1993, 1997, 2000; Landry, Allard et Théberge, 1991). Le bilinguisme additif est néanmoins toujours plus difficile à atteindre en contexte de faible vitalité qu'en contexte de forte vitalité. C'est pourquoi le modèle propose que l'école et le milieu familial soient appuyés par des contacts avec la L 1 dans le milieu socioinstitutionnel (flèche montante, Figure 1 A). D'autres contacts avec la langue minoritaire par l'intermédiaire des médias et du réseau social, par exemple, favorisent le bilinguisme additif (Landry et Allard, 1996; Landry, 1995).

Figure 1 : Modèle des balanciers compensateurs.



C'est dans la conjoncture de cette flèche montante de la Figure 1 A (les effets du milieu socioinstitutionnel) que nous situons les interventions proposées dans la présente étude. Les trois composantes (conscientisation, services d'appui et structure d'accueil) font partie d'initiatives communautaires et gouvernementales qui viennent soutenir la famille et l'école dans leurs efforts de promotion du bilinguisme additif. Il est néanmoins possible de voir la garderie comme partie intégrale d'un système scolaire (ex. Boileau, 2002; Landry et

Rousselle, 2003). C'est aussi ce modèle que nous utilisons pour expliquer les effets de la francité familioscolaire chez les enfants de foyers exogames (Landry et Allard, 1997). Pour eux, la norme appropriée serait qu'ils développent simultanément les deux langues (L 1 et L 2). En fait, ils devraient avoir les deux langues comme langues maternelles. Mais le principe sous-jacent au modèle, celui d'appuyer fortement la langue minoritaire ou de faible vitalité pour mieux favoriser le bilinguisme additif, s'applique entièrement. Dans un milieu social anglo dominant, le processus

qui garantit une forte francité familioscolaire, et non le modèle 50/50 où l'immersion française, favorise le mieux l'acquisition d'un véritable bilinguisme additif.

Quelles sont les chances de réussite de l'intervention tripartite proposée? La présente étude justifie de sa raison d'être, croyons-nous, et de nombreuses recherches prennent appui sur ses fondements théoriques et sur la nature des résultats escomptés. Ce qui demeure inconnu, c'est l'étendue de sa réussite. Celle-ci sera tributaire, à notre avis, des efforts et des ressources qu'y consacreront les communautés francophones et acadiennes ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux. Les initiatives proposées sont d'ailleurs directement associées à des objectifs prioritaires du « nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne » que veut donner le gouvernement fédéral dans le cadre de son *Plan d'action pour les langues officielles* (Gouvernement du Canada, 2003). À notre avis, l'incidence potentielle sur la vitalité future de la francophonie minoritaire au Canada est fort possiblement supérieure à celle de tout autre domaine d'action. L'atteinte complète de l'objectif visé et la participation maximale de l'effectif scolaire cible aux écoles de langue française (objectif sûrement idéaliste) pourront pratiquement doubler la représentation francophone dans les écoles des provinces et des territoires (Landry et Rousselle, 2003). Voilà le potentiel caché de l'exogamie. Ce potentiel que comporte une action concertée ne peut s'actualiser que dans le cadre d'un « partenariat global » (Landry et Rousselle, 2003) constitué sous la condition d'un double fondement : prise en charge de sa destinée par la communauté francophone et acadienne et la reconnaissance effective par le gouvernement fédéral de ses responsabilités constitutionnelles.

Annexe A

**Profils démilinguistiques des enfants des ayants droit francophones
selon la structure familiale : tableaux des provinces et des territoires**

Terre-Neuve et Labrador

Enfants d'ayants droit francophones (A) et leur répartition selon diverses variables langagières (de B à F), l'âge et la structure familiale

		Variables langagières*						
Âge	Structure familiale		A	B	C	D	E	F
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	N	50	50	50		50	50
		%	(27,0)	(62,5)	(71,4)		(52,6)	(62,5)
	Un des parents est franco- phone	N	115	20	10	25	35	30
		%	(62,2)	(25,0)	(14,3)	(100,0)	(36,8)	(37,5)
	Monoparental francophone	N	20	10	10		10	
	%	(10,8)	(12,5)	(14,3)		(10,5)		
	Total	N	185	80	70	25	95	80
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	N	135	120	70	10	80	105
		%	(18,5)	(58,5)	(56,0)	(6,5)	(28,6)	(27,3)
	Un des parents est franco- phone	N	480	45	35	135	170	210
		%	(65,8)	(22,0)	(28,0)	(87,1)	(60,7)	(54,5)
	Monoparental francophone	N	115	40	20	10	30	70
	%	(15,8)	(19,5)	(16,0)	(6,5)	(10,7)	(18,2)	
	Total	N	730	205	125	155	280	385
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	N	185	170	120	10	130	155
		%	(20,2)	(59,6)	(61,5)	(5,6)	(34,7)	(33,3)
	Un des parents est franco- phone	N	595	65	45	160	205	240
		%	(65,0)	(22,8)	(23,1)	(88,9)	(54,7)	(51,6)
	Monoparental francophone	N	135	50	30	10	40	70
	%	(14,8)	(17,5)	(15,4)	(5,6)	(10,7)	(15,1)	
	Total	N	915	285	195	180	375	465
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)

*Légende. **A** = Enfants d'ayants droit; **B** = De langue maternelle française; **C** = Parlant le français le plus souvent à la maison; **D** = Parlant le français régulièrement à la maison; **E** = Parlant le français au moins régulièrement à la maison; **F** = Connaissant le français.

Divers taux reflétant la transmission, la rétention et la connaissance du français chez les enfants d'ayants droit francophones selon l'âge et la structure familiale

Âge	Structure familiale	B/A*	C/A*	E/A*	C/B*	F/A*
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Un des parents est francophone	17,4	8,7	30,4	50,0	26,1
	Monoparental francophone	50,0	50,0	50,0	100,0	
	Total	43,2	37,8	51,4	87,5	43,2
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	88,9	51,9	59,3	58,3	77,8
	Un des parents est francophone	9,4	7,3	35,4	77,8	43,8
	Monoparental francophone	34,8	17,4	26,1	50,0	60,9
	Total	28,1	17,1	38,4	61,0	52,7
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	91,9	64,9	70,3	70,6	83,8
	Un des parents est francophone	10,9	7,6	34,5	69,2	40,3
	Monoparental francophone	37,0	22,2	29,6	60,0	51,9
	Total	31,1	21,3	41,0	68,4	50,8

*Légende. **B/A** = Transmission intergénérationnelle du français langue maternelle; **C/A** = Rétention du français comme principale langue d'usage à la maison; **E/A** = Emploi au moins régulier du français à la maison; **C/B** = Continuité langagière; **F/A** = Connaissance du français

Île-du-Prince-Édouard

Enfants d'ayants droit francophones (A) et leur répartition selon diverses variables langagières (de B à F), l'âge et la structure familiale

Âge	Structure familiale	Variables langagières*						
		A	B	C	D	E	F	
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	N	85	70	70		70	70
		%	(18,9)	(45,2)	(53,8)		(35,9)	(35,9)
	Un des parents est francophone	N	290	55	30	55	85	85
		%	(64,4)	(35,5)	(23,1)	(84,6)	(43,6)	(43,6)
	Monoparental francophone	N	75	30	30	10	40	40
		%	(16,7)	(19,4)	(23,1)	(15,4)	(20,5)	(20,5)
	Total	N	450	155	130	65	195	195
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	N	395	325	270	65	335	355
		%	(22,5)	(52,8)	(52,9)	(24,1)	(42,9)	(34,3)
	Un des parents est francophone	N	1 160	210	170	160	330	530
		%	(66,1)	(34,1)	(33,3)	(59,3)	(42,3)	(51,2)
	Monoparental francophone	N	200	80	70	45	115	150
		%	(11,4)	(13,0)	(13,7)	(16,7)	(14,7)	(14,5)
	Total	N	1 755	615	510	270	780	1 035
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	N	480	395	340	65	405	425
		%	(21,8)	(51,3)	(53,1)	(19,4)	(41,5)	(34,6)
	Un des parents est francophone	N	1 450	265	200	215	415	615
		%	(65,8)	(34,4)	(31,3)	(64,2)	(42,6)	(50,0)
	Monoparental francophone	N	275	110	100	55	155	190
		%	(12,5)	(14,3)	(15,6)	(16,4)	(15,9)	(15,4)
	Total	N	2 205	770	640	335	975	1 230
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)

*Légende. **A** = Enfants d'ayants droit; **B** = De langue maternelle française; **C** = Parlant le français le plus souvent à la maison; **D** = Parlant le français régulièrement à la maison; **E** = Parlant le français au moins régulièrement à la maison; **F** = Connaissant le français

Divers taux reflétant la transmission, la rétention et la connaissance du français chez les enfants d'ayants droit francophones selon l'âge et la structure familiale

Âge	Structure familiale	B/A*	C/A*	E/A*	C/B*	F/A*
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	82,4	82,4	82,4	100,0	82,4
	Un des parents est francophone	19,0	10,3	29,3	54,5	29,3
	Monoparental francophone	40,0	40,0	53,3	100,0	53,3
	Total	34,4	28,9	43,3	83,9	43,3
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	82,3	68,4	84,8	83,1	89,9
	Un des parents est francophone	18,1	14,7	28,4	81,0	45,7
	Monoparental francophone	40,0	35,0	57,5	87,5	75,0
	Total	35,0	29,1	44,4	82,9	59,0
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	82,3	70,8	84,4	86,1	88,5
	Un des parents est francophone	18,3	13,8	28,6	75,5	42,4
	Monoparental francophone	40,0	36,4	56,4	90,9	69,1
	Total	34,9	29,0	44,2	83,1	55,8

*Légende. **B/A** = Transmission intergénérationnelle du français langue maternelle; **C/A** = Rétention du français comme principale langue d'usage à la maison; **E/A** = Emploi au moins régulier du français à la maison; **C/B** = Continuité langagière; **F/A** = Connaissance du français

Nouvelle-Écosse

Enfants d'ayants droit francophones (A) et leur répartition selon diverses variables langagières (de B à F), l'âge et la structure familiale

		Variables langagières*						
Âge	Structure familiale		A	B	C	D	E	F
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	N	580	535	530	10	540	520
		%	(21,2)	(46,7)	(54,6)	(2,5)	(39,6)	(37,0)
	Un des parents est francophone	N	1935	480	335	370	705	730
		%	(70,7)	(41,9)	(34,5)	(93,7)	(51,6)	(52,0)
Monoparental francophone	N	220	130	105	15	120	155	
	%	(8,0)	(11,4)	(10,8)	(3,8)	(8,8)	(11,0)	
	Total	N	2 735	1 145	970	395	1 365	1 405
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	N	2 095	1 825	1 675	105	1 780	1 875
		%	(24,2)	(56,9)	(61,6)	(8,5)	(44,9)	(37,0)
	Un des parents est francophone	N	5 685	995	655	1 005	1 660	2 590
		%	(65,6)	(31,0)	(24,1)	(81,0)	(41,9)	(51,1)
Monoparental francophone	N	890	385	390	130	520	600	
	%	(10,3)	(12,0)	(14,3)	(10,5)	(13,1)	(11,8)	
	Total	N	8 670	3 205	2 720	1 240	3 960	5 065
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	N	2 675	2 360	2 205	115	2 320	2 395
		%	(23,5)	(54,3)	(59,8)	(7,0)	(43,6)	(37,0)
	Un des parents est francophone	N	7 620	1 475	990	1 375	2 365	3 320
		%	(66,8)	(33,9)	(26,8)	(84,1)	(44,4)	(51,3)
Monoparental francophone	N	1 110	515	495	145	640	755	
	%	(9,7)	(11,8)	(13,4)	(8,9)	(12,0)	(11,7)	
	Total	N	11 405	4 350	3 690	1 635	5 325	6 470
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)

*Légende. **A** = Enfants d'ayants droit; **B** = De langue maternelle française; **C** = Parlant le français le plus souvent à la maison; **D** = Parlant le français régulièrement à la maison; **E** = Parlant le français au moins régulièrement à la maison; **F** = Connaissant le français

Divers taux reflétant la transmission, la rétention et la connaissance du français chez les enfants d'ayants droit francophones selon l'âge et la structure familiale

Âge	Structure familiale	B/A*	C/A*	E/A*	C/B*	F/A*
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	92,2	91,4	93,1	99,1	89,7
	Un des parents est francophone	24,8	17,3	36,4	69,8	37,7
	Monoparental francophone	59,1	47,7	54,5	80,8	70,5
	Total	41,9	35,5	49,9	84,7	51,4
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	87,1	80,0	85,0	91,8	89,5
	Un des parents est francophone	17,5	11,5	29,2	65,8	45,6
	Monoparental francophone	43,3	43,8	58,4	101,3	67,4
	Total	37,0	31,4	45,7	84,9	58,4
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	88,2	82,4	86,7	93,4	89,5
	Un des parents est francophone	19,4	13,0	31,0	67,1	43,6
	Monoparental francophone	46,4	44,6	57,7	96,1	68,0
	Total	38,1	32,4	46,7	84,8	56,7

*Légende. **B/A** = Transmission intergénérationnelle du français langue maternelle; **C/A** = Rétention du français comme principale langue d'usage à la maison; **E/A** = Emploi au moins régulier du français à la maison; **C/B** = Continuité langagière; **F/A** = Connaissance du français

Nouveau-Brunswick

Enfants d'ayants droit francophones (A) et leur répartition selon diverses variables langagières (de B à F), l'âge et la structure familiale

		Variables langagières*						
Âge	Structure familiale		A	B	C	D	E	F
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	N	7 090	7 030	7 005	30	7 035	7 035
		%	(55,0)	(67,5)	(69,3)	(5,4)	(65,9)	(64,8)
	Un des parents est franco- phone	N	3 780	1 600	1 380	465	1 845	1 970
		%	(29,3)	(15,4)	(13,6)	(83,8)	(17,3)	(18,1)
	Monoparental francophone	N	2 020	1 780	1 730	60	1 790	1 855
		%	(15,7)	(17,1)	(17,1)	(10,8)	(16,8)	(17,1)
	Total	N	12 890	10 410	10 115	555	10 670	10 860
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	N	25 925	25 530	25 265	280	25 545	25 725
		%	(59,5)	(72,4)	(73,0)	(11,2)	(68,8)	(65,5)
	Un des parents est franco- phone	N	10 665	3 715	3 420	1 885	5 305	7 160
		%	(24,5)	(10,5)	(9,9)	(75,2)	(14,3)	(18,2)
	Monoparental francophone	N	6 975	6 015	5 940	340	6 280	6 415
		%	(16,0)	(17,1)	(17,2)	(13,6)	(16,9)	(16,3)
	Total	N	43 565	35 260	34 625	2 505	37 130	39 300
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	N	33 015	32 560	32 270	310	32 580	32 760
		%	(58,5)	(71,3)	(72,1)	(10,1)	(68,2)	(65,3)
	Un des parents est franco- phone	N	14 445	5 315	4 800	2 350	7 150	9 130
		%	(25,6)	(11,6)	(10,7)	(76,8)	(15,0)	(18,2)
	Monoparental francophone	N	8 995	7 795	7 670	400	8 070	8 270
		%	(15,9)	(17,1)	(17,1)	(13,1)	(16,9)	(16,5)
	Total	N	56 455	45 670	44 740	3 060	47 800	50 160
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)

*Légende. **A** = Enfants d'ayants droit; **B** = De langue maternelle française; **C** = Parlant le français le plus souvent à la maison; **D** = Parlant le français régulièrement à la maison; **E** = Parlant le français au moins régulièrement à la maison; **F** = Connaissant le français

Divers taux reflétant la transmission, la rétention et la connaissance du français chez les enfants d'ayants droit francophones selon l'âge et la structure familiale

Âge	Structure familiale	B/A*	C/A*	E/A*	C/B*	F/A*
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	99,2	98,8	99,2	99,6	99,2
	Un des parents est francophone	42,3	36,5	48,8	86,3	52,1
	Monoparental francophone	88,1	85,6	88,6	97,2	91,8
	Total	80,8	78,5	82,8	97,2	84,3
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	98,5	97,5	98,5	99,0	99,2
	Un des parents est francophone	34,8	32,1	49,7	92,1	67,1
	Monoparental francophone	86,2	85,2	90,0	98,8	92,0
	Total	80,9	79,5	85,2	98,2	90,2
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	98,6	97,7	98,7	99,1	99,2
	Un des parents est francophone	36,8	33,2	49,5	90,3	63,2
	Monoparental francophone	86,7	85,3	89,7	98,4	91,9
	Total	80,9	79,2	84,7	98,0	88,8

*Légende. **B/A** = Transmission intergénérationnelle du français langue maternelle; **C/A** = Rétention du français comme principale langue d'usage à la maison; **E/A** = Emploi au moins régulier du français à la maison; **C/B** = Continuité langagière; **F/A** = Connaissance du français

Ontario

Enfants d'ayants droit francophones (A) et leur répartition selon diverses variables langagières (de B à F) l'âge et la structure familiale

Âge	Structure familiale	Variables langagières*						
			A	B	C	D	E	F
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	N	10 720	9 855	9 370	460	9 830	9 890
		%	(27,3)	(51,4)	(56,3)	(9,9)	(46,2)	(45,0)
	Un des parents est francophone	N	24 725	6 950	5 230	3 735	8 965	9 510
		%	(63,0)	(36,3)	(31,4)	(80,6)	(42,1)	(43,3)
	Monoparental francophone	N	3 820	2 365	2 050	440	2 490	2 565
		%	(9,7)	(12,3)	(12,3)	(9,5)	(11,7)	(11,7)
	Total	N	39 265	19 170	16 650	4 635	21 285	21 965
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	N	38 205	35 155	31 685	3 185	34 870	36 040
		%	(30,2)	(55,6)	(63,2)	(14,3)	(48,1)	(42,0)
	Un des parents est francophone	N	71 085	17 625	10 255	16 250	26 505	37 135
		%	(56,2)	(27,9)	(20,4)	(72,7)	(36,6)	(43,3)
	Monoparental francophone	N	17 165	10 430	8 210	2 915	11 125	12 555
		%	(13,6)	(16,5)	(16,4)	(13,0)	(15,3)	(14,6)
	Total	N	126 455	63 210	50 150	22 350	72 500	85 730
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	N	48 925	45 010	41 055	3 645	44 700	45 930
		%	(29,5)	(54,6)	(61,5)	(13,5)	(47,7)	(42,6)
	Un des parents est francophone	N	95 810	24 575	15 485	19 985	35 470	46 645
		%	(57,8)	(29,8)	(23,2)	(74,1)	(37,8)	(43,3)
	Monoparental francophone	N	20 985	12 795	10 260	3 355	13 615	15 120
		%	(12,7)	(15,5)	(15,4)	(12,4)	(14,5)	(14,0)
	Total	N	165 720	82 380	66 800	26 985	93 785	107 695
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)

*Légende. **A** = Enfants d'ayants droit; **B** = De langue maternelle française; **C** = Parlant le français le plus souvent à la maison; **D** = Parlant le français régulièrement à la maison; **E** = Parlant le français au moins régulièrement à la maison; **F** = Connaissant le français

Divers taux reflétant la transmission, la rétention et la connaissance du français chez les enfants d'ayants droit francophones selon l'âge et la structure familiale

Âge	Structure familiale	B/A*	C/A*	E/A*	C/B*	F/A*
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	91,9	87,4	91,7	95,1	92,3
	Un des parents est francophone	28,1	21,2	36,3	75,3	38,5
	Monoparental francophone	61,9	53,7	65,2	86,7	67,1
	Total	48,8	42,4	54,2	86,9	55,9
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	92,0	82,9	91,3	90,1	94,3
	Un des parents est francophone	24,8	14,4	37,3	58,2	52,2
	Monoparental francophone	60,8	47,8	64,8	78,7	73,1
	Total	50,0	39,7	57,3	79,3	67,8
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	92,0	83,9	91,4	91,2	93,9
	Un des parents est francophone	25,6	16,2	37,0	63,0	48,7
	Monoparental francophone	61,0	48,9	64,9	80,2	72,1
	Total	49,7	40,3	56,6	81,1	65,0

*Légende. **B/A** = Transmission intergénérationnelle du français langue maternelle; **C/A** = Rétention du français comme principale langue d'usage à la maison; **E/A** = Emploi au moins régulier du français à la maison; **C/B** = Continuité langagière; **F/A** = Connaissance du français

Manitoba

Enfants d'ayants droit francophones (A) et leur répartition selon diverses variables langagières (de B à F), l'âge et la structure familiale

		Variables langagières*						
Âge	Structure familiale		A	B	C	D	E	F
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	N	680	600	525	50	575	580
		%	(17,9)	(44,8)	(48,8)	(11,9)	(38,5)	(37,3)
	Un des parents est franco- phone	N	2 805	610	445	335	780	820
		%	(73,9)	(45,5)	(41,4)	(79,8)	(52,2)	(52,7)
	Monoparental francophone	N	310	130	105	35	140	155
		%	(8,2)	(9,7)	(9,8)	(8,3)	(9,4)	(10,0)
Total	N	3 795	1 340	1 075	420	1 495	1 555	
	%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	N	3 580	3 035	2 370	570	2 940	3 175
		%	(26,4)	(59,2)	(61,8)	(25,1)	(48,2)	(39,6)
	Un des parents est franco- phone	N	8 615	1 480	1 020	1 500	2 520	4 025
		%	(63,4)	(28,9)	(26,6)	(66,1)	(41,3)	(50,2)
	Monoparental francophone	N	1 385	610	445	200	645	820
		%	(10,2)	(11,9)	(11,6)	(8,8)	(10,6)	(10,2)
Total	N	13 580	5 125	3 835	2 270	6 105	8 020	
	%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	N	4 260	3 635	2 895	620	3 515	3 755
		%	(24,5)	(56,2)	(59,0)	(23,0)	(46,3)	(39,2)
	Un des parents est franco- phone	N	11 420	2 090	1 465	1 835	3 300	4 845
		%	(65,7)	(32,3)	(29,8)	(68,2)	(43,4)	(50,6)
	Monoparental francophone	N	1 695	740	550	235	785	975
		%	(9,8)	(11,4)	(11,2)	(8,7)	(10,3)	(10,2)
Total	N	17 375	6 465	4 910	2 690	7 600	9 575	
	%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	

*Légende. **A** = Enfants d'ayants droit; **B** = De langue maternelle française; **C** = Parlant le français le plus souvent à la maison; **D** = Parlant le français régulièrement à la maison; **E** = Parlant le français au moins régulièrement à la maison; **F** = Connaissant le français

Divers taux reflétant la transmission, la rétention et la connaissance du français chez les enfants d'ayants droit francophones selon l'âge et la structure familiale

Âge	Structure familiale	B/A*	C/A*	E/A*	C/B*	F/A*
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	88,2	77,2	84,6	87,5	85,3
	Un des parents est francophone	21,7	15,9	27,8	73,0	29,2
	Monoparental francophone	41,9	33,9	45,2	80,8	50,0
	Total	35,3	28,3	39,4	80,2	41,0
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	84,8	66,2	82,1	78,1	88,7
	Un des parents est francophone	17,2	11,8	29,3	68,9	46,7
	Monoparental francophone	44,0	32,1	46,6	73,0	59,2
	Total	37,7	28,2	45,0	74,8	59,1
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	85,3	68,0	82,5	79,6	88,1
	Un des parents est francophone	18,3	12,8	28,9	70,1	42,4
	Monoparental francophone	43,7	32,4	46,3	74,3	57,5
	Total	37,2	28,3	43,7	75,9	55,1

*Légende. **B/A** = Transmission intergénérationnelle du français langue maternelle; **C/A** = Rétention du français comme principale langue d'usage à la maison; **E/A** = Emploi au moins régulier du français à la maison; **C/B** = Continuité langagière; **F/A** = Connaissance du français

Saskatchewan

Enfants d'ayants droit francophones (A) et leur répartition selon diverses variables langagières (de B à F), l'âge et la structure familiale

Âge	Structure familiale	Variables langagières*						
			A	B	C	D	E	F
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	N	150	110	80	30	110	120
		%	(11,0)	(44,0)	(48,5)	(23,1)	(37,3)	(39,3)
	Un des parents est franco- phone	N	1 115	105	60	100	160	150
		%	(82,0)	(42,0)	(36,4)	(76,9)	(54,2)	(49,2)
	Monoparental francophone	N	95	35	25		25	35
		%	(7,0)	(14,0)	(15,2)		(8,5)	(11,5)
Total	N	1 360	250	165	130	295	305	
%		(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	N	1 110	810	380	325	705	870
		%	(16,9)	(60,7)	(58,9)	(31,3)	(41,8)	(33,3)
	Un des parents est franco- phone	N	4 890	420	170	650	820	1 520
		%	(74,7)	(31,5)	(26,4)	(62,5)	(48,7)	(58,1)
	Monoparental francophone	N	550	105	95	65	160	225
		%	(8,4)	(7,9)	(14,7)	(6,3)	(9,5)	(8,6)
Total	N	6 550	1 335	645	1 040	1 685	2 615	
%		(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	N	1 260	920	460	355	815	990
		%	(15,9)	(58,0)	(56,8)	(30,3)	(41,2)	(33,9)
	Un des parents est franco- phone	N	6 005	525	230	750	980	1 670
		%	(75,9)	(33,1)	(28,4)	(64,1)	(49,5)	(57,2)
	Monoparental francophone	N	645	140	120	65	185	260
		%	(8,2)	(8,8)	(14,8)	(5,6)	(9,3)	(8,9)
Total	N	7 910	1 585	810	1 170	1 980	2 920	
%		(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	

*Légende. **A** = Enfants d'ayants droit; **B** = De langue maternelle française; **C** = Parlant le français le plus souvent à la maison; **D** = Parlant le français régulièrement à la maison; **E** = Parlant le français au moins régulièrement à la maison; **F** = Connaissant le français

Divers taux reflétant la transmission, la rétention et la connaissance du français chez les enfants d'ayants droit francophones selon l'âge et la structure familiale

Âge	Structure familiale	B/A*	C/A*	E/A*	C/B*	F/A*
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	73,3	53,3	73,3	72,7	80,0
	Un des parents est francophone	9,4	5,4	14,3	57,1	13,5
	Monoparental francophone	36,8	26,3	26,3	71,4	36,8
	Total	18,4	12,1	21,7	66,0	22,4
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	73,0	34,2	63,5	46,9	78,4
	Un des parents est francophone	8,6	3,5	16,8	40,5	31,1
	Monoparental francophone	19,1	17,3	29,1	90,5	40,9
	Total	20,4	9,8	25,7	48,3	39,9
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	73,0	36,5	64,7	50,0	78,6
	Un des parents est francophone	8,7	3,8	16,3	43,8	27,8
	Monoparental francophone	21,7	18,6	28,7	85,7	40,3
	Total	20,0	10,2	25,0	51,1	36,9

*Légende. **B/A** = Transmission intergénérationnelle du français langue maternelle; **C/A** = Rétention du français comme principale langue d'usage à la maison; **E/A** = Emploi au moins régulier du français à la maison; **C/B** = Continuité langagière; **F/A** = Connaissance du français

Alberta

Enfants d'ayants droit francophones (A) et leur répartition selon diverses variables langagières (de B à F), l'âge et la structure familiale

Âge	Structure familiale	Variables langagières*						
			A	B	C	D	E	F
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	N	890	715	605	65	670	690
		%	(14,7)	(40,1)	(44,5)	(10,1)	(33,4)	(35,2)
	Un des parents est franco- phone	N	4 810	970	675	550	1 225	1 160
		%	(79,5)	(54,3)	(49,6)	(85,3)	(61,1)	(59,2)
	Monoparental francophone	N	350	100	80	30	110	110
		%	(5,8)	(5,6)	(5,9)	(4,7)	(5,5)	(5,6)
	Total	N	6 050	1 785	1 360	645	2 005	1 960
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	N	3 205	2 495	1 795	470	2 265	2 580
		%	(15,5)	(50,9)	(59,9)	(15,8)	(37,9)	(30,4)
	Un des parents est franco- phone	N	15 455	1 940	900	2 200	3 100	5 095
		%	(74,9)	(39,6)	(30,1)	(73,9)	(51,9)	(60,1)
	Monoparental francophone	N	1 965	465	300	305	605	800
		%	(9,5)	(9,5)	(10,0)	(10,3)	(10,1)	(9,4)
	Total	N	20 625	4 900	2 995	2 975	5 970	8 475
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	N	4 095	3 210	2 400	535	2 935	3 270
		%	(15,4)	(48,0)	(55,1)	(14,8)	(36,8)	(31,3)
	Un des parents est franco- phone	N	20 265	2 910	1 575	2 750	4 325	6 255
		%	(76,0)	(43,5)	(36,2)	(76,0)	(54,2)	(59,9)
	Monoparental francophone	N	2 315	565	380	335	715	910
		%	(8,7)	(8,5)	(8,7)	(9,3)	(9,0)	(8,7)
	Total	N	26 675	6 685	4 355	3 620	7 975	10 435
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)

*Légende. **A** = Enfants d'ayants droit; **B** = De langue maternelle française; **C** = Parlant le français le plus souvent à la maison; **D** = Parlant le français régulièrement à la maison; **E** = Parlant le français au moins régulièrement à la maison; **F** = Connaissant le français

Divers taux reflétant la transmission, la rétention et la connaissance du français chez les enfants d'ayants droit francophones selon l'âge et la structure familiale

Âge	Structure familiale	B/A*	C/A*	E/A*	C/B*	F/A*
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	80,3	68,0	75,3	84,6	77,5
	Un des parents est francophone	20,2	14,0	25,5	69,6	24,1
	Monoparental francophone	28,6	22,9	31,4	80,0	31,4
	Total	29,5	22,5	33,1	76,2	32,4
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	77,8	56,0	70,7	71,9	80,5
	Un des parents est francophone	12,6	5,8	20,1	46,4	33,0
	Monoparental francophone	23,7	15,3	30,8	64,5	40,7
	Total	23,8	14,5	28,9	61,1	41,1
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	78,4	58,6	71,7	74,8	79,9
	Un des parents est francophone	14,4	7,8	21,3	54,1	30,9
	Monoparental francophone	24,4	16,4	30,9	67,3	39,3
	Total	25,1	16,3	29,9	65,1	39,1

*Légende. **B/A** = Transmission intergénérationnelle du français langue maternelle; **C/A** = Rétention du français comme principale langue d'usage à la maison; **E/A** = Emploi au moins régulier du français à la maison; **C/B** = Continuité langagière; **F/A** = Connaissance du français

Colombie-Britannique

Enfants d'ayants droit francophones (A) et leur répartition selon diverses variables langagières (de B à F), l'âge et la structure familiale

Âge	Structure familiale	Variables langagières*						
			A	B	C	D	E	F
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	N	465	360	335	10	345	355
		%	(9,7)	(31,3)	(42,1)	(1,5)	(23,8)	(26,0)
	Un des parents est franco- phone	N	3 965	670	355	605	960	880
		%	(82,4)	(58,3)	(44,7)	(92,4)	(66,2)	(64,5)
	Monoparental francophone	N	380	120	105	40	145	130
		%	(7,9)	(10,4)	(13,2)	(6,1)	(10,0)	(9,5)
	Total	N	4 810	1 150	795	655	1 450	1 365
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	N	1 490	1 025	815	180	995	1 080
		%	(9,8)	(35,9)	(48,5)	(8,0)	(25,4)	(19,4)
	Un des parents est franco- phone	N	11 590	1 285	520	1 820	2 340	3 620
		%	(76,3)	(45,0)	(31,0)	(81,1)	(59,6)	(64,9)
	Monoparental francophone	N	2 115	545	345	245	590	880
		%	(13,9)	(19,1)	(20,5)	(10,9)	(15,0)	(15,8)
	Total	N	15 195	2 855	1 680	2 245	3 925	5 580
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	N	1 955	1 385	1 150	190	1 340	1 435
		%	(9,8)	(34,6)	(46,5)	(6,6)	(24,9)	(20,7)
	Un des parents est franco- phone	N	15 555	1 955	875	2 425	3 300	4 500
		%	(77,8)	(48,8)	(35,4)	(83,6)	(61,4)	(64,8)
	Monoparental francophone	N	2 495	665	450	285	735	1 010
		%	(12,5)	(16,6)	(18,2)	(9,8)	(13,7)	(14,5)
	Total	N	20 005	4 005	2 475	2 900	5 375	6 945
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)

*Légende. **A** = Enfants d'ayants droit; **B** = De langue maternelle française; **C** = Parlant le français le plus souvent à la maison; **D** = Parlant le français régulièrement à la maison; **E** = Parlant le français au moins régulièrement à la maison; **F** = Connaissant le français

Divers taux reflétant la transmission, la rétention et la connaissance du français chez les enfants d'ayants droit francophones selon l'âge et la structure familiale

Âge	Structure familiale	B/A*	C/A*	E/A*	C/B*	F/A*
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	77,4	72,0	74,2	93,1	76,3
	Un des parents est francophone	16,9	9,0	24,2	53,0	22,2
	Monoparental francophone	31,6	27,6	38,2	87,5	34,2
	Total	23,9	16,5	30,1	69,1	28,4
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	68,8	54,7	66,8	79,5	72,5
	Un des parents est francophone	11,1	4,5	20,2	40,5	31,2
	Monoparental francophone	25,8	16,3	27,9	63,3	41,6
	Total	18,8	11,1	25,8	58,8	36,7
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	70,8	58,8	68,5	83,0	73,4
	Un des parents est francophone	12,6	5,6	21,2	44,8	28,9
	Monoparental francophone	26,7	18,0	29,5	67,7	40,5
	Total	20,0	12,4	26,9	61,8	34,7

*Légende. **B/A** = Transmission intergénérationnelle du français langue maternelle; **C/A** = Rétention du français comme principale langue d'usage à la maison; **E/A** = Emploi au moins régulier du français à la maison; **C/B** = Continuité langagière; **F/A** = Connaissance du français

Territoire du Yukon

Enfants d'ayants droit francophones (A) et leur répartition selon diverses variables langagières (de B à F), l'âge et la structure familiale

Âge	Structure familiale	Variables langagières*					
		A	B	C	D	E	F
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	N					
		%					
	Un des parents est franco- phone	N	80	25	15	25	40
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)
	Monoparental francophone	N					
	%						
	Total	N	80	25	15	25	40
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	N	25	25	25	25	25
		%	(10,9)	(41,7)	(35,7)		(31,3)
	Un des parents est franco- phone	N	160	10	20	10	30
		%	(69,6)	(16,7)	(28,6)	(100,0)	(37,5)
	Monoparental francophone	N	45	25	25		25
	%	(19,6)	(41,7)	(35,7)		(31,3)	
	Total	N	230	60	70	10	80
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	N	25	25	25	25	25
		%	(8,1)	(29,4)	(29,4)		(20,8)
	Un des parents est franco- phone	N	240	35	35	35	70
		%	(77,4)	(41,2)	(41,2)	(100,0)	(58,3)
	Monoparental francophone	N	45	25	25		25
	%	(14,5)	(29,4)	(29,4)		(20,8)	
	Total	N	310	85	85	35	120
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)

*Légende. **A** = Enfants d'ayants droit; **B** = De langue maternelle française; **C** = Parlant le français le plus souvent à la maison; **D** = Parlant le français régulièrement à la maison; **E** = Parlant le français au moins régulièrement à la maison; **F** = Connaissant le français

Divers taux reflétant la transmission, la rétention et la connaissance du français chez les enfants d'ayants droit francophones selon l'âge et la structure familiale

Âge	Structure familiale	B/A*	C/A*	E/A*	C/B*	F/A*
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones					
	Un des parents est francophone	31,3	18,8	50,0	60,0	50,0
	Monoparental francophone					
	Total	31,3	18,8	50,0	60,0	50,0
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Un des parents est francophone	6,3	12,5	18,8	200,0	25,0
	Monoparental francophone	55,6	55,6	55,6	100,0	77,8
	Total	26,1	30,4	34,8	116,7	43,5
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Un des parents est francophone	14,6	14,6	29,2	100,0	33,3
	Monoparental francophone	55,6	55,6	55,6	100,0	77,8
	Total	27,4	27,4	38,7	100,0	45,2

*Légende. **B/A** = Transmission intergénérationnelle du français langue maternelle; **C/A** = Rétention du français comme principale langue d'usage à la maison; **E/A** = Emploi au moins régulier du français à la maison; **C/B** = Continuité langagière; **F/A** = Connaissance du français

Territoires du Nord-Ouest

Enfants d'ayants droit francophones (A) et leur répartition selon diverses variables langagières (de B à F), l'âge et la structure familiale

Âge	Structure familiale	Variables langagières*						
			A	B	C	D	E	F
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	N	20	20	10		10	10
		%	(21,1)	(40,0)	(50,0)		(33,3)	(33,3)
	Un des parents est franco- phone	N	65	20	10	10	20	20
		%	(68,4)	(40,0)	(50,0)	(100,0)	(66,7)	(66,7)
	Monoparental francophone	N	10	10				
%	(10,5)	(20,0)						
Total	N	95	50	20	10	30	30	
%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	N	45	35	25	10	35	35
		%	(11,8)	(31,8)	(41,7)	(14,3)	(26,9)	(22,6)
	Un des parents est franco- phone	N	275	45	15	50	65	80
		%	(72,4)	(40,9)	(25,0)	(71,4)	(50,0)	(51,6)
	Monoparental francophone	N	60	30	20	10	30	40
%	(15,8)	(27,3)	(33,3)	(14,3)	(23,1)	(25,8)		
Total	N	380	110	60	70	130	155	
%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	N	65	55	35	10	45	45
		%	(13,7)	(34,4)	(43,8)	(12,5)	(28,1)	(24,3)
	Un des parents est franco- phone	N	340	65	25	60	85	100
		%	(71,6)	(40,6)	(31,3)	(75,0)	(53,1)	(54,1)
	Monoparental francophone	N	70	40	20	10	30	40
%	(14,7)	(25,0)	(25,0)	(12,5)	(18,8)	(21,6)		
Total	N	475	160	80	80	160	185	
%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	

*Légende. **A** = Enfants d'ayants droit; **B** = De langue maternelle française; **C** = Parlant le français le plus souvent à la maison; **D** = Parlant le français régulièrement à la maison; **E** = Parlant le français au moins régulièrement à la maison; **F** = Connaissant le français

Divers taux reflétant la transmission, la rétention et la connaissance du français chez les enfants d'ayants droit francophones selon l'âge et la structure familiale

Âge	Structure familiale	B/A*	C/A*	E/A*	C/B*	F/A*
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	100,0	50,0	50,0	50,0	50,0
	Un des parents est francophone	30,8	15,4	30,8	50,0	30,8
	Monoparental francophone	100,0				
	Total	52,6	21,1	31,6	40,0	31,6
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	77,8	55,6	77,8	71,4	77,8
	Un des parents est francophone	16,4	5,5	23,6	33,3	29,1
	Monoparental francophone	50,0	33,3	50,0	66,7	66,7
	Total	28,9	15,8	34,2	54,5	40,8
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	84,6	53,8	69,2	63,6	69,2
	Un des parents est francophone	19,1	7,4	25,0	38,5	29,4
	Monoparental francophone	57,1	28,6	42,9	50,0	57,1
	Total	33,7	16,8	33,7	50,0	38,9

*Légende. **B/A** = Transmission intergénérationnelle du français langue maternelle; **C/A** = Rétention du français comme principale langue d'usage à la maison; **E/A** = Emploi au moins régulier du français à la maison; **C/B** = Continuité langagière; **F/A** = Connaissance du français

Nunavut

Enfants d'ayants droit francophones (A) et leur répartition selon diverses variables langagières (de B à F), l'âge et la structure familiale

Âge	Structure familiale	Variables langagières*						
			A	B	C	D	E	F
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	N	10	10	10		10	10
		%	(33,3)	(100,0)	(100,0)		(100,0)	(100,0)
	Un des parents est franco- phone	N	20					
		%	(66,7)					
	Monoparental francophone	N						
		%						
	Total	N	30	10	10		10	10
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)		(100,0)	(100,0)
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	N	15	15	15		15	15
		%	(12,5)	(42,9)	(60,0)		(33,3)	(27,3)
	Un des parents est franco- phone	N	105	20	10	20	30	40
		%	(87,5)	(57,1)	(40,0)	(100,0)	(66,7)	(72,7)
	Monoparental francophone	N						
		%						
	Total	N	120	35	25	20	45	55
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	N	25	25	25		25	25
		%	(16,7)	(55,6)	(71,4)		(45,5)	(38,5)
	Un des parents est franco- phone	N	125	20	10	20	30	40
		%	(83,3)	(44,4)	(28,6)	(100,0)	(54,5)	(61,5)
	Monoparental francophone	N						
		%						
	Total	N	150	45	35	20	55	65
		%	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)	(100,0)

*Légende. **A** = Enfants d'ayants droit; **B** = De langue maternelle française; **C** = Parlant le français le plus souvent à la maison; **D** = Parlant le français régulièrement à la maison; **E** = Parlant le français au moins régulièrement à la maison; **F** = Connaissant le français

Divers taux reflétant la transmission, la rétention et la connaissance du français chez les enfants d'ayants droit francophones selon l'âge et la structure familiale

Âge	Structure familiale	B/A*	C/A*	E/A*	C/B*	F/A*
De 0 à 4 ans	Deux parents francophones	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Un des parents est francophone					
	Monoparental francophone					
	Total	33,3	33,3	33,3	100,0	33,3
De 5 à 17 ans	Deux parents francophones	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Un des parents est francophone	19,0	9,5	28,6	50,0	38,1
	Monoparental francophone					
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
De 0 à 17 ans	Deux parents francophones	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Un des parents est francophone	16,0	8,0	24,0	50,0	32,0
	Monoparental francophone					
	Total	30,0	23,3	36,7	77,8	43,3

*Légende. **B/A** = Transmission intergénérationnelle du français langue maternelle; **C/A** = Rétention du français comme principale langue d'usage à la maison; **E/A** = Emploi au moins régulier du français à la maison; **C/B** = Continuité langagière; **F/A** = Connaissance du français

RÉFÉRENCES

- Allardt, E. (1984). What constitutes a language minority? *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 5, 193-205.
- Beaudin, M. (1999). *Les groupes et régions francophones au Canada : état de la situation en 1996*. Ottawa : Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne.
- Beaudin, M., et Landry, R. (2003). L'attrait urbain : un défi pour les minorités francophones au Canada, *Canadian Issues/Thèmes canadiens*. Février, 19-22.
- Bédard, A. (1993). *Vers une redéfinition de l'action des parents : portrait statistique des familles francophones*. Saint-Boniface : Commission nationale des parents francophones.
- Bernard, R. (1997a). Transferts linguistiques et anglicisation des francophones. Les enjeux de l'exogamie au Canada. *Cahiers Charlevoix*, 2, 213-262.
- Bernard, R. (1997b). Les contradictions fondamentales de l'école minoritaire. *Revue des sciences de l'éducation*, 23, 509-526.
- Bernard, R. (1994). Les enjeux de l'exogamie. Dans *Actes du mini-colloque national sur l'exogamie et les structures d'accueil des immigrants et immigrantes francophones* (pp. 3-12). Sous la direction de la Fédération des communautés francophones et acadiennes. Ottawa : Commissariat aux langues officielles.
- Bernard, R. (1990). *Le choc des nombres. Dossier statistique sur la francophonie canadienne 1951-1986*. Ottawa : Fédération des jeunes Canadiens français Inc.
- Boileau, F. (2002). De nouvelles voies juridiques à explorer. *Égalité*, 47, 37-65.
- Boudreau, A. et Dubois, L. (1993). « J'parle pas comme les Français de France, ben c'est du français pareil ; j'ai ma own p'tite langue ». *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, 19(3-4), 147-168.
- Boudreau, A. et Dubois, L. (1992). Insécurité linguistique et diglossie : étude comparative de deux régions de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. *Revue de l'Université de Moncton*, 25(1-2), 3-22.
- Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard.
- Breton, R. (1964). Institutional completeness of ethnic communities and the personal relations of immigrants. *American Journal of Sociology*, 70, 193-205.
- Castonguay, C. (2002). Assimilation linguistique et remplacement des générations francophones et anglophones au Québec et au Canada. *Recherches sociographiques*, 43, 149-182.
- Castonguay, C. (1998). The fading Canadian duality. Dans J. Edwards (dir.). *Language in Canada*. (p. 36-60). New York : Cambridge University Press.

- Castonguay, C. (1982). Intermariage and language shift in Canada, 1971-1976. *Canadian Journal of Sociology*, 7 (3), 263-277.
- Castonguay, C. (1979). Exogamie et anglicisation chez les minorités canadiennes françaises. *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 16, 21-31.
- Churchill, S. (1998). *Les langues officielles au Canada : transformer le paysage linguistique*. Ottawa : Gouvernement du Canada, ministère du Patrimoine canadien.
- CNPF (2002). *Plan national d'appui à la petite enfance*. Saint-Boniface, Manitoba : La Commission nationale des parents francophones.
- CNPF. (1999). *Là ou le nombre le justifie... III*. St-Boniface : Commission nationale des parents francophones inc.
- CNPF (1994). *Là où le nombre le justifie...* Saint-Boniface : Commission nationale des parents francophones inc.
- Coleman, J. S. (1987). Families and schools. *Educational Researcher*, 16 (6), 32-38.
- Cummins, J. et Swain, M. (1986). *Bilingualism in Education*. London : Longman.
- Currie (2001). Early Childhood Intervention programs. *Journal of Economic Perspectives*, 15, 213-238.
- De Rosnay, J. (1975) *Le microscope : vers une vision globale*, Paris : Éditions du Seuil.
- Deveau, K. (2001). *Les facteurs reliés au positionnement éducationnel des ayants droit des régions acadiennes de la Nouvelle-Écosse*. Thèse de maîtrise. Université de Moncton.
- Doucet, M. (2002) Le concept d'égalité dans la *Charte* : pour une vision symétrique. *Égalité*, 47, 109-142.
- Duquette, G. et Morin, Y., (2003). Double minorisation et hégémonie interne en milieu minoritaire : le cas des institutions scolaires en Ontario français. Dans H. Duchesne (Dir.) *Recherche en éducation francophone en milieu minoritaire : regards croisés sur une réalité mouvante*. Winnipeg : Presses Universitaires de Saint-Boniface.
- Duquette, G. (2001). Double minorisation: Intragroup domination and cultural hegemony. *Language, Culture and Curriculum*, 14, 98-111.
- Edwards, J. (1989) Social purposes of bilingual education: U.S. English, the ELA and other matters. Paper presented at Meridian House International/U.S. English Conference on Public Policy Issues in Bilingual Education, Washington, D.C.
- Edwards, J. (1985) *Language, Society and Identity*. Oxford: Basil Blackwell.
- Fishman, J. A. (1990). What is reversing language shift (RLS) and how can it succeed? *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 11, 5-36.
- Fishman, J. A. (1989). *Language and Ethnicity in Minority Sociolinguistic Perspective*. Clevedon: Multilingual Matters.

- Fishman, J. A. (1965). Who speaks what language to whom and when. *La linguistique*, 2, 67-68.
- Foucher, P. (2002). Symétrie ou asymétrie dans les droits scolaires des minorités. *Égalité*, 47, 91-107.
- FPFA (2002). *I'm with you : Exogamous families' guide to the world of francophone education*. Edmonton, Alberta : Fédération des parents francophones de l'Alberta.
- FPFA et Alberta Education (1998) *Tu peux compter sur moi : Guide à l'intention du parent pour l'accompagnement de l'enfant dans son éducation en français langue première*. Edmonton, Alberta : Fédération des parents francophones de l'Alberta et Alberta Education.
- Genesee, F. (1998). French immersion in Canada. In J. Edwards (Ed.) *Language in Canada* (pp. 305-326). Cambridge : Cambridge University Press.
- Genesee, F. (1991). Second language learning in school settings: lessons from immersion. Dans A.G. Reynolds (dir) *Bilingualism, multiculturalism and second language learning: The McGill conference in honour of Wallace E. Lambert* (p.183-201). Hillsdale, N.J.: Lawrence Erlbaum.
- Genesee, F. (1987). *Learning through two languages*. Cambridge: Newbury House.
- Gilbert, A. (2003). *La petite enfance : porte d'entrée à l'école de langue française. Une vision nationale*. Ottawa : Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants/ Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités.
- Gilbert, A. (1999). *Espaces franco-ontariens*. Ottawa : Les Éditions du Nordir.
- Giles, H., Bourhis, R. Y., et Taylor, D. M. (1977). Towards a theory of language in ethnic group relations. Dans H. Giles (dir.). *Language, ethnicity and intergroup relations* (p. 307-348). New York : Academic Press.
- Gouvernement du Canada (2003), *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne. Le plan d'action pour les langues officielles*, Ottawa : Gouvernement du Canada.
- Hamers, J. F., et Blanc, M. H. A. (2000). *Bilinguality and Bilingualism*. (Second Edition) Cambridge : Cambridge University Press.
- Harwood, J., Giles, H. et Bourhis, R.Y. (1994). The genesis of vitality theory : historical patterns and discorsal dimensions. *International Journal of the Sociology of Language*, 108, 167-206.
- Heller, M. (1999). *Linguistic minorities and modernity: A sociolinguistic ethnography*. New York : Longman.
- Heller, M. et Lévy, L. (1993). La femme franco-ontarienne en situation de mariage mixte : vivre sur une frontière linguistique. Dans L. Cardinal (dir), *Une langue qui pense : la recherche en milieu minoritaire francophone au Canada* (p. 11-27). Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa.

- Heller, M. et Lévy, L. (1992a). Mixed marriages: life on the linguistic frontier. *Multilingua*, 11(1), 11-44.
- Heller, M. et Lévy, L. (1992b). La femme franco-ontarienne en situation de mariage mixte; féminité et ethnicité. *Recherches féministes*, 5(1), 59-82.
- Heller, M. et Lévy, L. (1992c). *Les contradictions des mariages linguistiquement mixtes : stratégies des femmes franco-ontariennes*. Toronto : Centre de recherches en éducation franco-ontarienne, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario.
- Jedwab, J. (2002). *The Chambers Report, Ten years after: The state of English language education in Canada, 1992–2002*. Montréal : Missisquoi Institute.
- Jedwab, J. (2001). *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada: politiques, démographie et identité*. Ottawa : Commissariat aux langues officielles.
- Lachapelle, R. (1988). Évolution des différences de fécondité entre les groupes linguistiques au Canada. *Tendances sociales canadiennes*, Automne, 2-8.
- Lachapelle, R. (1986). La démolinguistique et le destin des minorités françaises vivant à l'extérieur du Québec. *Mémoires de la Société royale du Canada*. 5^e série, Tome 1, 123-141.
- Lambert, W.E. (1975). Culture and language as factors in learning and education. Dans A. Wolfgang (dir.). *Education of Immigrant Students*. Toronto: Ontario Institute for Studies in Education.
- Landry, R. (2002a). Pour une pédagogie actualisante et communautarisante en milieu minoritaire francophone. Dans R. Allard (dir) *Actes du Colloque pancanadien sur la recherche en éducation en milieu francophone minoritaire : Bilan et prospectives*. [En ligne] Disponible à : <http://www.acelf.ca/publi/crde/articles/10-landry.html>
- Landry, R. (1995). Le présent et l'avenir des nouvelles générations d'apprenants dans nos écoles françaises. *Éducation et francophonie*, 22, 13-23.
- Landry, R. (1993). Déterminisme et détermination : vers une pédagogie de l'excellence en milieu minoritaire. *Revue canadienne des langues vivantes*, 49, 887-927.
- Landry, R. et Allard, R. (2000). Langue de scolarisation et développement bilingue : le cas des acadiens et francophones de la Nouvelle-Écosse, Canada. *Diversité Langues*, [En ligne] Disponible à : <http://www.teluq.quebec.ca/diversité>
- Landry, R. et Allard, R. (1999). L'éducation dans la francophonie minoritaire. Dans J. Y. Thériault (Ed.), *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*. (pp. 403-434). Moncton : Les Éditions d'Acadie.
- Landry, R. et Allard, R. (1997). L'exogamie et le maintien de deux langues et de deux cultures : le rôle de la francité familioscolaire. *Revue des sciences de l'éducation*, 23, 561-592.
- Landry, R. et Allard, R. (1996). Vitalité ethno-linguistique : une perspective dans l'étude de la francophonie canadienne. Dans J. Erfurt (Ed.), *De la polyphonie à la sympho-*

- nie : méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada* (pp. 61-88). Leipzig : Leipziger Universitätsverlag.
- Landry, R. et Allard, R. (1994). *Profil sociolinguistique des francophones du Nouveau-Brunswick*. Moncton, NB : Université de Moncton, Centre de recherche et de développement en éducation.
- Landry, R. et Allard, R. (1993). Beyond socially naive bilingual education: The effects of schooling and ethnolinguistic vitality on additive and subtractive bilingualism. *Annual Conference Journal of the National Association for Bilingual Education*, 1-30.
- Landry, R. et Allard, R. (1992). Ethnolinguistic Vitality and Bilingual Development of Minority and Majority Group Students. Dans W. Fase & K. Jaspaert & S. Kroon (Eds.), *Maintenance and Loss of Minority Languages*. (Vol. 1, pp. 223-252). Amsterdam : Benjamins.
- Landry, R. et Allard, R. (1991). Can Schools Promote Additive Bilingualism in Minority Group Children? Dans L. Malavé & G. Duquette (Eds.), *Language, Culture and Cognition*. (pp. 190-197). Clevedon : Multilingual Matters.
- Landry, R. et Allard, R. (1990). Contact des langues et développement bilingue : Un modèle macroscopique. *The Canadian Modern Language Review/La Revue canadienne des langues vivantes*, 46, 527-553.
- Landry, R. et Allard, R. (1988). L'assimilation linguistique des francophones hors Québec, le défi de l'école française et le problème de l'unité nationale. *Revue de l'Association canadienne d'éducation de langue française*, 16 (3), 38-53.
- Landry, R. et Allard, R. (1985). Choix de la langue d'enseignement : une analyse chez des parents francophones en milieu bilingue soustractif. *La Revue canadienne des langues vivantes*, 44, 480-500.
- Landry, R., Allard, R. et Théberge, R. (1991). School and family French ambiance and the bilingual development of francophone Western Canadians. *Canadian Modern Language Review*, 47, 878-915.
- Landry, R. et Rousselle, S. (2003). *Éducation et droits collectifs : au-delà de l'article 23 de la Charte*. Moncton : Éditions de la Francophonie.
- Lefebvre, P. et Merrigan, P. (2003). A New Deal for Families and Children. *Choices*, 9 (5), 6-100.
- Marmen, L. et Corbeil, J.-P. (1999). *Les langues au Canada : recensement de 1996*. Ottawa : Ministre des travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Patrimoine canadien et Statistique Canada.
- Martel, A. (2001). *Droits, écoles et communautés en milieu minoritaire : 1986-2002. Analyse pour un aménagement du français par l'éducation*. Ottawa : Commissariat aux langues officielles.

- Martel, A. (1999a). *Droits éducatifs et langue : évolution des ayants droit francophones de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés*. Saint-Boniface, Manitoba : Commission nationale des parents francophones.
- Martel, A. (1999b). *Langue, familles et droits éducatifs : les ayants droit francophones de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés*. Saint-Boniface, Manitoba : Commission nationale des parents francophones.
- Martel, A. (1991). *Les droits scolaires des minorités de langue officielle au Canada : de l'instruction à la gestion*, Ottawa : Commissariat aux langues officielles.
- Masny, D. (2002). *Les littératies : un tournant dans la pensée et une façon d'être* Dans R. Allard (dir) *Actes du Colloque pancanadien sur la recherche en éducation en milieu francophone minoritaire : Bilan et perspectives*. [En ligne] Disponible à : <http://www.acelf.ca/publi/crde/articles/14-masny.html>
- McKenzie-Mohr, D. (1996). *Promouvoir un avenir viable : Introduction au marketing socio-communautaire*. Ottawa : Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.
- Mougeon, R. (1998). French outside New Brunswick and Quebec. Dans J. Edwards (Ed.) *Language in Canada* (pp. 226-251). Cambridge : Cambridge University Press.
- O'Keefe, M. (2001). *Minorités francophones : assimilation et vitalité des communautés* (2^e édition). Ottawa : Gouvernement du Canada, ministère du Patrimoine canadien.
- O'Keefe, M. (1998). *Minorités francophones : assimilation et vitalité des communautés*. Canada : Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- Paillé, M. (2002). Portrait des minorités francophones et acadiennes au Canada : un bilan démographique. Dans R. Allard (dir.). *Actes du colloque pancanadien sur la recherche en éducation en milieu francophone minoritaire : Bilan et perspectives*. [En ligne] Disponible à : <http://www.acelf.ca/publi/crde/articles/02-paille.html> .
- Paillé, M. (1991). *Les écoliers du Canada admissibles à recevoir leur instruction en français ou en anglais*. Québec : Service des communications du Conseil de la langue française.
- Prujiner, A., Deshaies, D., Hamers, J. F., Blanc, M., Clément, R. et Landry, R. (1984). *Variation du comportement langagier lorsque deux langues sont en contact*. Québec : Centre international de recherches sur le bilinguisme.
- Réseau CIRCUM inc. (1999). *Motivations en ce qui a trait aux choix scolaires chez les parents ayants droit hors Québec*. Ottawa : Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- Saindon, J. (2002). *Réseau individuel de contacts linguistiques et développement psycholinguistique chez les membres d'un groupe linguistique majoritaire*. Thèse de doctorat, Université Laval.
- Statistique Canada (2002) Profil des langues au Canada : l'anglais, le français et bien d'autres langues. Dans *Recensement de 2001 : série « analyses »*. Catalogue n° 96F0030XIF2001005.

- Stebbins, R. A. (2001). *The French Enigma*. Calgary : Detselig Enterprises Ltd.
- Swain, M. et Lapkin, S. (1991). Additive bilingualism and French immersion education : The roles of language proficiency and literacy. Dans A.G. Reynolds (dir) *Bilingualism, multiculturalism and second language learning: The McGill conference in honour of Wallace E. Lambert*. (p.203-216). Hillsdale, N.J.: Lawrence Erlbaum.
- Swain, M. et Lapkin, S. (1982). *Evaluating Bilingual Education : A Canadian Case Study*. Avon, England: Multilingual Matters.
- Tardif, C. (1995). Variables de fréquentation de l'école secondaire francophone en milieu minoritaire. *Revue des sciences de l'éducation*, 21(3), 311-330.
- Tremblay, M. (2002). D'égal à égal : la réhabilitation du principe de l'égalité des langues officielles et du principe de progression vers l'égalité du statut du français et de l'anglais. *Égalité*, 47, 67-90.